

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal n° 06

Commune de Grézieu-la-Varenne

2019

20 SEPTEMBRE 2019

Le 20 SEPTEMBRE 2019

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Mme Sophie MONTAGNIER, Mme Renée TORRES, Mme Chantal VARAGNAT, Mme Stefania FLORY et Messieurs Gérard CROYET, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Hugues JEANTET, Éric PRADAT, Mario SCARNA, M. Michel LAGIER, M. Éric BESSENAY, M. Jean-Luc DUVILLARD, M. Jacques MEILHON, M. Jean-Claude CORBIN

Pouvoirs :

**M. Jean-Marc CHAPPAZ donne pouvoir à Mme Emilie SOLLIER
M. Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à M. Jean-Luc DUVILLARD (jusqu'à 21h22)
M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Anne-Virginie POUSSE
Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à M. Pierre GRATALOUP
Mme Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Mme Claudine ROCHE
Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à M. Mario SCARNA (jusqu'à 20h51)
Mme Sylvie JERDON donne pouvoir à M. Bernard ROMIER
M. Bernard GUY donne pouvoir à M. Hugues JEANTET
Mme Eliane BERTIN donne pouvoir à M. Jacques MEILHON**

Retards :

M. Michel LAGIER arrivé à 20h42

Secrétaire de séance : M. Mario SCARNA

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 21
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7
CONVOCAION EN DATE : 13 septembre 2019
DATE D'AFFICHAGE : 27 septembre 2019**

Ordre du Jour du Conseil Municipal du 20 septembre 2019

B. Romier : Voici les pouvoirs qui m'ont été transmis :

**M. Jean-Marc CHAPPAZ donne pouvoir à Mme Emilie SOLLIER
M. Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à M. Jean-Luc DUVILLARD (jusqu'à 21h22)
M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Anne-Virginie POUSSE
Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à M. Pierre GRATALOUP
Mme Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Mme Claudine ROCHE
Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à M. Mario SCARNA (jusqu'à 20h51)
Mme Sylvie JERDON donne pouvoir à M. Bernard ROMIER
M. Bernard GUY donne pouvoir à M. Hugues JEANTET
Mme Eliane BERTIN donne pouvoir à M. Jacques MEILHON**

Je vous remercie de bien vouloir éteindre vos portables même en vibreur parce que cela perturbe l'enregistrement.

H. Jeantet : Etant d'astreinte, je demande l'autorisation de maintenir mon portable en vibreur. Merci.

M. Scarna : Je suis d'astreinte également.

B. Romier : En espérant pour vous, que vous n'aurez pas à répondre.

B. Romier : Autre chose aussi au niveau « débat », essayez de prendre la parole l'un après l'autre car si nous parlons tous en même temps, cela est incompréhensible. Je voulais également excuser mon absence de gauche, Arminda, qui, pour des raisons personnelles, n'est pas là ce soir. Elle m'avait prévenu. Nous allons entamer l'ordre du jour.

Je vous rappelle que nous laisserons la parole au public lorsque nous aurons terminé les points donnant lieu à délibération.

A. Points donnant lieu à délibération :

1. Election du secrétaire de séance :

B. Romier : Souvent Michel est candidat, mais il n'est pas là. Est-ce qu'il y aurait une personne volontaire ?

Mario Scarna ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Désigne Mario SCARNA comme secrétaire de séance.

2. Validation du procès-verbal du 28 juin 2019 :

B. Romier : Avez-vous des remarques ? Est ce qu'il y a des erreurs ou des coquilles ? Personne ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Valide le procès-verbal du 28 juin 2019.

3. Affaires générales :

a. Création d'une Agence Postale Communale :

B. Romier : La Direction Régionale de la Poste a demandé à me rencontrer afin d'établir un bilan sur l'activité de l'agence postale de Grézieu-la-Varenne.

Actuellement, le volume horaire hebdomadaire d'ouverture du bureau de poste est de 25 h sur une amplitude de 4 jours et demi, soit du mardi au samedi matin.

Durant les cinq dernières années, la fréquentation moyenne de clients est passée de 16.92 à 12.91 par heure et le nombre moyen d'opérations est passé de 24,3 à 20,42 opérations par heure.

89 % de l'activité se caractérise par des opérations courrier-colis.

Fort de ce constat, la Direction Régionale de la Poste a décidé de réduire à nouveau les horaires d'ouverture du bureau de Poste dès le premier semestre 2020. Aucune date n'est arrêtée à ce jour car la Direction Régionale de la Poste privilégie soit la solution d'un transfert de l'activité à un espace de service public mutualisé soit une Agence Postale Communale (APC) conformément aux accords signés entre La Poste, L'Association des Maires de France (AMF) et l'Etat depuis 2008 relatifs à la présence postale territoriale.

Le 4^{ème} contrat de présence postale territoriale signé le 11 janvier 2017 entre l'Etat, La Poste et l'AMF réaffirme le principe de l'accord préalable du Maire avant toute transformation d'un bureau de poste en Agence Postale Communale (art 6). L'AMF recommande aux maires de solliciter l'avis de leur conseil municipal.

Plusieurs scénarios sont possibles :

- a) Soit la Mairie refuse la création d'une APC dans ce cas : maintien du bureau de poste actuel avec réduction des plages horaires à partir du premier trimestre 2020. Cette orientation, déjà mise en place dans de nombreuses communes voisines, consisterait à n'ouvrir le bureau de poste que quelques heures par semaine, en demi-journées, à le fermer en période de vacances de l'agent affecté à ce service et à ne pas le remplacer, en cas d'absence.
- b) Soit, sous réserve de l'accord du Maire, les services de La Poste recherche un commerçant susceptible de créer un Relais de Poste Commerçant (RPC), en cas d'échec, réduction des plages horaires à partir du premier trimestre 2020.
- c) Accord du Maire pour créer une Agence Postale Communale.

Alors quand nous parlons de plusieurs communes voisines, nous pouvons citer dans l'ordre, plus ou moins récent : Yzeron, Saint-Genis-Les-Ollières, Messimy, Vaugneray (ils ont délibéré il y a quelques jours), Thurins, Saint Laurent D'Agny, Vourles, et encore plus vieux, Pollionnay. Ce qui est curieux, c'est qu'une commune comme Vaugneray, grande comme Grézieu, et qui est chef-lieu de Canton, n'a pas réussi à conserver son bureau de Poste.

Focus sur les démarches entreprises à ce jour par la municipalité :

Pour rappel, **par délibération n° 2019/40 en date du 18 mai 2019, nous avons adopté une motion affirmant « notre attachement au service public postal et son rôle essentiel en matière de cohésion sociale et territoriale ».**

Cette motion a été soutenue par de nombreux administrés, via la signature d'une pétition en soutien à notre démarche, pétition qui a récolté plus de 1500 signatures. En parallèle, un collectif d'administrés s'est mobilisé via une manifestation en date du 18 mai 2019 sur la place de la Mairie, afin de témoigner de leur attachement aux services publics de proximité en zone rurale et périurbaine et notamment au service postal.

Cette motion a été adressée :

- Au Cabinet de Monsieur MACRON, Président de la République,
- A Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes,
- A Monsieur WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- A Monsieur GUILLOTEAU, Président du Département du Rhône,
- A Monsieur Philippe WAHL, Président Directeur Général du Groupe La Poste,
- A Monsieur Daniel PACCOUD, Président de la Commission Départementale de la présence postale territoriale.
- A Monsieur Thomas GASSILOUD, député de la 10ème circonscription
- A Madame Catherine DI FOLCO, Sénateur du Rhône

Le conseil départemental, en séance plénière, le 17 mai 2019 a soutenu notre démarche en adoptant un « vœu » pour le maintien des services publics en général dans les zones urbaines, périurbaines et rurales, en particulier pour la Poste.

Par courrier en date du 7 juin 2019, le Chef du Cabinet du Prédésident de la République nous a répondu au nom de M. MACRON. Il nous a remercié de notre démarche et a témoigné de « son attachement au déploiement d'une offre publique de qualité sur l'ensemble du territoire ». C'est la raison pour laquelle, il souhaite la mise en place de points « France service » où, dans chaque canton, seraient regroupé l'accueil pour le service public des services de l'Etat, mais également des collectivités locales et d'autres opérateurs. Il a transmis notre courrier à Monsieur le Préfet afin que celui-ci « nous tienne directement informés de la suite susceptible d'y être réservée ».

La réponse du cabinet de Monsieur le Président était un peu prévisible. Le problème de Grézieu est que nous dépendons du Canton de Brignais, donc Grézieu, par rapport à ce Canton, est totalement excentré. Au point de vue situation géographique, nous sommes loin d'être pris en compte, ne serait-ce que pour ça, nous aurons du mal à concevoir cette proposition du Président de la République.

Par courrier en date du 27 août 2019, M MAILHOS, Préfet de région, rappelle le diagnostic établi par la Direction de La Poste qui constate une baisse de fréquentation du bureau de poste de la commune et évoque « les possibilités de mutualisation des services qui permettraient de maintenir plus de 85% des opérations réalisées aux guichets de Poste sur une amplitude horaire plus adaptée ». Il nous informe qu'il est à noter que la mission de service public d'aménagement du territoire est très bien assurée dans le département du Rhône avec plus de 99.7% de la population à moins de 20 minutes et de 5 km d'un point de service postal pour une obligation de 90%.

Dans le même ordre d'idées, nous avons également reçu une réponse il me semble du Préfet, concernant le D.A.B (Distributeur Automatique de Billets). Il nous disait qu'en France sur les 35 000 communes seulement 6 000 sont équipées d'un distributeur automatique de billets. Même si celui du centre disparaît, il en restera un, celui du Leclerc, donc nous sommes parmi les privilégiés.

Par courrier en date du 24 juin 2019, la Direction Régionale Réseau et Banque a accusé réception de notre courrier ainsi que de la pétition jointe à celui-ci et nous a remercié de « l'attachement » que nous témoignons aux services du Groupe La Poste. Elle nous explique que, pour eux, eu égard au diagnostic établi, la mutualisation des services serait la solution la plus adaptée à la présence postale sur notre territoire.

Par courrier en date du 17 juillet 2019, M WAUQUIEZ, Président de la Région nous a apporté son soutien pour le maintien de l'actuel bureau de poste et de la Banque postale sur la commune.

Par mail en date du 18 juillet 2019, M GASSILOU, député du Rhône accuse réception de notre courrier et nous affirme que nous pouvons compter sur son soutien. Il nous informe qu'il va prendre contact avec le délégué régional de la Poste afin de nous « tenir informé de l'avancée des discussions ».

A l'aune de ces manifestations, qui n'ont pas permis de faire évoluer la décision arrêtée par la direction régionale de la Poste quant à la fermeture partielle du bureau de poste et de la banque postale, et face à mon intime conviction que la présence postale revêt une dimension sociale importante dépassant ainsi la seule logique de rentabilité et de performance économique, je vous propose d'autoriser la création d'une Agence Postale Communale mutualisée avec les services administratifs de la commune.

Je vous rappelle que dans le scénario B qui consiste en la création d'une agence postale « commerçante », nous nous étions renseignés en amont. Nous sommes allés voir les commerçants qui étaient susceptibles de vouloir l'installer, et personne n'était intéressé.

La création d'une Agence Postale Communale impose la signature d'une convention avec La Poste. Cette convention s'inscrit dans le cadre d'accords nationaux entre La Poste et l'Association des Maires de France.

A ce titre, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à :

- Signer la convention avec la Poste relative à la création d'une Agence Postale Communale et tout autre document relatif à la création de cette APC,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la création de l'APC.
- Autorise Monsieur le Maire à rechercher un établissement bancaire afin de maintenir un Distributeur d'Automatique de Billets (DAB) au centre du village.

Il faut savoir que nous ne pouvons pratiquement pas négocier la convention de la Poste. Vous l'avez en détail, nous l'avons abordée en commission générale où nous avons fait un résumé assez rapide de la convention. Pour le public, je vais rappeler les principaux points. C'est une convention bipartite.

La poste s'engage à verser à l'APC (Agence Postale Communale) une indemnité compensatrice mensuelle soit pour 2019, 1 038 euros par mois, à verser en une seule fois une indemnité exceptionnelle d'installation égale à trois fois le montant de la fameuse ICM soit 3 114 €, à fournir l'ensemble du matériel et mobilier nécessaires à la création de l'APC, à prendre à sa charge l'ensemble des démarches nécessaires à la sécurisation des lieux, à prendre à sa charge le coût de formation des agents (hors remplacement de l'agent en formation), à prendre en charge les frais liés au contrat de fonctionnement et activités postales et bancaires.

Nous avons fait venir un technicien de la Poste, afin de faire une étude de la faisabilité. D'après lui, il n'y aura pas de grosses difficultés à installer l'Agence Postale Communale en mairie, en modifiant et en restructurant l'accueil de la mairie.

Le coût serait de 20 000 €. Ils seront pris en charge par la Poste. Pour tout ce qui concerne les mesures de « sécurité », elles seront également prises en charge par la Poste.

Alors bien-sûr, il y a une contrepartie : La mairie s'engage à gérer :

- La vente de produits et services postaux, alors je pense que lorsque nous avons vu la personne en charge de la convention il y a quelques mois, elle ne semblait pas fermée à ce que l'on puisse négocier la « non vente » des produits. Cela me paraissait un peu « fort de café » que l'on vende des produits de la Poste. Il semblerait donc que cette vente de produits soit négociable.
- Les Dépôts et remises d'objets.
- Les services financiers.
- Le Retrait d'espèces sur compte (bien sûr postal) du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours.
- Le Retrait d'espèces sur Poste épargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours.
- D'autres produits et services qui sont détaillés dans la convention.

Encore un dernier point que je voulais évoquer. Ce qui me gêne, c'est la disparition avec La Poste du Distributeur Automatique de Billets (DAB). Les retraits en liquide seront réservés aux seules personnes qui possèdent un compte postal. Les personnes que j'ai pu rencontrer, craignent la disparition au centre

du village d'un distributeur automatique de billets pour aller faire les courses ou aller au marché. Nous nous étions renseignés auprès des banques concernant le DAB, cela coûterait au minimum au moins 50 000 € par mois. Depuis un mois, une nouvelle idée est sortie, grâce à la publicité, qui vient de la BRINKS (transporteur de fonds). Ils ont ouvert un service, qui a été mis en œuvre dans plusieurs villes de Bretagne. Madame la Directrice, les a appelés pour savoir comment cela se passait. Ils installent un DAB, il l'alimente, on ne s'occupe de rien, mais par contre la commune paye 1 050 € HT par mois. Ce qui fait en moyenne 12 000 € HT par an, nous sommes loin des 50 000 €. C'est à creuser, mais je pense qu'au niveau « service à la population », il serait intéressant de pouvoir mettre en place ce système. Nous n'aurions rien à faire car le DAB actuel de la Poste est sécurisé et l'entrée se fait indépendamment de la Poste, tout est mis en place, il suffirait que la BRINKS remplace le distributeur de la Poste par le leur, la sécurité étant déjà assurée. Il faut savoir également, que dans ce contexte, dans les locaux de la Poste, il y a la partie DAB, mais également les locaux de la Poste. Ce sont des locaux communaux, il est bien évident que si le service postal venait à se déplacer dans les locaux de la mairie, nous récupérerons un rez-de-chaussée idéalement placé. Sa localisation est intéressante, stratégique au point de vue activités, commerces ... Cela pourrait compenser les 1 000 € par mois de la BRINKS. Est-ce qu'il y a des questions ?

H. Jeantet : J'avais une petite question par rapport à ce que vous avez dit Monsieur le Maire. Vous dites que la convention a priori, est peu modifiable, ce qui veut dire que nous la signons en l'état. Il y a quand même des questions qui m'interpellent, sur les ventes de produits et services de partenaires de la Poste, nous aimerions bien savoir qui sont les partenaires de la Poste ?

Concernant la vente de produits, téléphonie, nous voyons ce que cela est, dans les bornes d'informations tactiles, il est noté que nous pourrions les faire évoluer à tout moment pendant la durée de la convention.

Cette évolution consistera en quoi ? Je trouve que cela manque un peu de précisions, car après, ils seront capables de nous faire vendre n'importe quoi sur cette borne. Je trouve que c'est un peu un chèque en blanc à certains moments sur l'évolution des services que l'on récupèrera.

B. Romier : Je l'ai expliqué rapidement. Effectivement, cela me gêne, c'est ce que tu as relevé, cette histoire de « produits dérivés ». Quand nous avons rencontré le représentant de la Poste, à l'époque, cette partie semblait négociable. Nous allons le rencontrer, négocier, cela figurera en conseil, nous allons le noter. Nous voulons bien rendre service aux gens, mais nous ne voulons pas non plus faire le travail de la Poste.

H. Jeantet : Oui, et les services partenaires nous ne savons pas ce que cela concerne.

E. Pradat : J'ai une petite question, j'avais souvenir qu'un DAB (dans certaines communes) cela coûtait aux alentours de 15 000 €. La BRINKS, finalement, revient à cela TTC.

B. Romier : Nous en avons parlé avec Eliane, qui n'est pas là aujourd'hui, mais elle pourra le confirmer, un DAB bancaire, au minimum cela reviendrait au moins à 50 000 €.

H. Jeantet : Je crois que Saint-Genis-Les-Ollières avait négocié entre 50 000 € et 70 000 €.

B. Romier : Nous allons nous renseigner, si par exemple le Crédit Agricole nous fait le même prix.

E. Pradat : Oui, cela serait bien. Je ne suis pas au Crédit Agricole, je te dis cela comme ça.

B. Romier : Donc, encore une fois, c'est une charge qui est transférée aux communes indirectement.

E. Pradat : Directement.

B. Romier : Non, indirectement, car nous pouvons très bien ne pas le faire.

E. Pradat : Oui, mais comme tu l'as dit Bernard, le DAB est quand même un service qui est rendu et qui n'intéresse pas les banques souvent. Elles, ce qui les intéressent, c'est de vendre des produits « dématérialisés ». C'est un service que nous allons rendre à la population comme tu l'as dit, car nous avons tous besoin d'avoir un peu de liquidité. Cela n'est pas excessif 1 000 € par mois, plus les 1 000

€ euros d'agence Postale que nous allons recevoir. Les 1 000 € qu'ils vont nous donner, cela payera le DAB.

M. Scarna : Non, il y a du personnel quand même.

E. Pradat : Oui je sais, je dis juste que cela fait l'équivalent du DAB.

B. Romier : Vu que nous parlons de personnel, j'ai oublié de vous dire, actuellement la Poste est ouverte 25h/ semaine. Nous avons commencé à réfléchir car il faut quand même anticipé. Il serait intéressant qu'elle soit ouverte, a minima sur le même temps, voire un peu plus pour rendre service, peut être différemment en resserrant les plages horaires. Pour commencer, cela peut être évolutif selon la demande, mais nous pourrions commencer avec 28h, ce qui fait un 80%. Il faut savoir que les 1 038 € correspondent à un demi-poste chargé. Il nous resterait 30 % pour arriver à ces 80 %. En mairie, il y a des personnes à temps non complet qui éventuellement pourraient être intéressées pour faire ce complément. Ce sont des personnes qui seraient payées en plus, il n'y aurait pas de création de poste, mais une personne pourrait peut-être voir son poste complété par le service postal.

R. Torrès : Une transformation d'un poste en temps complet par exemple ?

S. Montagnier : Ou en augmentation de temps non complet.

B. Romier : Monsieur Jeantet, à Messimy, le poste est de 40 % ?

H. Jeantet : C'est un peu particulier, il faudra que l'on en parle dans la convention, il y a quand même un suppléant, ils ont formé 2 personnes. Une personne qui est capable de prendre le relais. C'est très difficile aussi quand les gens arrivent à l'accueil de la mairie, d'avoir deux banques côte à côte et de ne pas assurer le service. Il y a ce côté un peu délicat, et ce côté service au public que l'on rend. Donc c'est un poste et demi.

B. Romier : La personne communale aura également des vacances, il faudra bien que le service soit assuré par quelqu'un. Il y aura forcément une personne qui sera formée en parallèle.

H. Jeantet : C'est pour cela qu'il ne faut pas se leurrer, cela nous coûtera quand même quelques sous, mais on assurera un service à la population qui est nécessaire.

B. Romier : Renée, tu voulais parler ?

R. Torrès : Oui, tu en as parlé. Je voulais parler de la charge pour la commune.

B. Romier : D'ailleurs, nous avons arrêté une date pour une commission « personnel », le 18 octobre.

M. Scarna : Pour revenir sur le personnel, lorsque l'on regarde les chiffres, il y a environ 12 personnes qui viennent toutes les heures. On nous dit que cela a baissé pendant les 5 dernières années. Ce qu'il faut constater aussi, c'est que le service a baissé aussi. Imaginions que nous ouvrons plus longtemps, que va-t-il se passer ? Les clients vont peut-être venir plus nombreux. Est-ce qu'une personne va suffire pour accueillir 14, 15, 20 personnes, peut-être plus à l'heure ?

B. Romier : C'est un point que nous avons abordé en commission générale, il semblerait que c'est ce qui se fait dans les communes qui ont mis ce projet en place.

M. Scarna : Moi je vais à la Poste, et parfois il y a une grande queue.

H. Jeantet : Surtout le samedi matin.

M. Scarna : C'est pour cela que c'est quelque chose d'assez évolutif.

B. Romier : Donc on passerait de 80%, à un poste et demi ou quelque chose dans ce genre ?

M. Scarna : Peut-être plus qui sait. A une époque, il y avait 2 personnes à la Poste.

G. Croyet : Pour rassurer tout le monde, la Poste, pour fermer son établissement, a limité le nombre de services qu'on pouvait offrir dans les petites communes comme Grézieu. Comme le service qu'on

offrira en mairie sera encore inférieur à celui que nous avons actuellement au guichet à Grézieu (pas de conseillers financiers). Il n'y aura personne de mandaté et qui sera autorisé à faire les manipulations nécessaires. Ce qui veut dire, que les personnes iront toujours au bureau mère, cela continuera de déshabiller le bureau local.

M. Scarna : Tu parles des conseillers financiers, mais il n'y en a pas sur le bureau de Poste de Grézieu.

E. Pradat : Il y en avait avant.

G. Croyet : C'était dans l'optique de faire baisser la fréquentation pour justifier la fermeture. Il n'y a plus ces services ici, uniquement pour cette raison. Donc chez nous, la fréquentation ne va pas croître du simple fait que nous n'avons plus, nous n'offrons pas ces services.

J. Meilhon : La tendance ne me semble pas être au contact direct avec le développement d'internet. Ce que je voulais dire, c'est que par rapport aux nombreux « soutiens » que nous avons reçus, c'est très agréable d'être soutenus, mais cela manque un peu d'initiatives. C'est regrettable que ces personnes qui pourraient offrir des idées se contentent de donner des soutiens. Dans l'optique de la suppression d'un certain nombre de services publics au niveau local, je pense notamment aux services fiscaux à Vaugneray, il ne serait quand même pas tout à fait inutile que le canton, qui me semble être une entité administrative qui n'a pas vocation à avoir des fonctions grandioses, soit plutôt pris en charge au niveau de la communauté de communes, et qu'il ne serait pas totalement aberrant que la communauté de communes réfléchisse à la mise sur pied justement de ce fameux point « France services », ce qui permettrait d'éviter qu'il y ait 36 agences de Poste dans chacune des communes.

B. Romier : C'est un mélange de deux cantons, Brignais et Vaugneray.

J. Meilhon : C'est l'inconvénient du système français.

B. Romier : Le canton, c'était un pur découpage électoral.

J. Meilhon : En tout cas, cela n'est pas dans les projets de la CCVL.

M. Scarna : Ce n'est pas du tout dans ses compétences surtout.

B. Romier : Est-ce que nous avons fait le tour de vos remarques ?

H. Jeantet : Une petite dernière, sans anticiper le point suivant, s'il y a un DAB, ils vont le sécuriser avec une caméra comme les DAB le sont actuellement, ou alors il va falloir en ajouter une (comme cela est évolutif) ?

S. Montagnier : Tous les DAB sont sécurisés avec une caméra en haut.

H. Jeantet : Est-ce que la BRINKS, si c'est la BRINKS, assure le même service ?

B. Romier : A mon avis, si tous les DAB sont sécurisés, celui de la BRINKS le sera aussi. Cela serait une sécurisation indépendante de ce que nous évoquerons après, à mon avis. Nous allons nous renseigner.

J. Meilhon : Nous sommes sur un point sensible de la commune, nous avons un certain nombre de commerces (comme le bureau de tabac et la pharmacie) qui sont des commerces à vocation à être visés par une certaine forme de délinquance, cela ne serait pas inutile effectivement, même si cela a échappé à l'étude préalable.

B. Romier : Si cela a échappé oui ou non, car je ne veux pas trop dévoiler ce qui a été dit, mais cette partie du centre bourg, est concernée par la surveillance. Il y a 3 points qui seraient surveillés, dont le centre bourg. Il y aurait donc une surprotection. D'ailleurs les gendarmes avaient repéré ce lieu car

c'est un lieu de passage, donc il y aura une importante sécurisation. Nous avons fait le tour de vos questions ?

B. Romier : Nous pouvons rajouter dans la délibération « après négociation concernant la vente de produits dérivés »

H. Jeantet : Oui, au moins les partenaires de la Poste, savoir qui ils sont, et l'évolution des bornes tactiles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **AUTORISE** la signature d'une convention avec la Poste relative à la création d'une Agence Postale Communale et tout autre document relatif à la création de cette APC après négociation concernant la vente de produits dérivés ainsi que l'évolution des bornes tactiles par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et à signer toutes les autorisations d'urbanisme et de travaux nécessaires à la création de l'APC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rechercher un établissement bancaire afin de maintenir un Distributeur d'Argent au centre du village.

B. Romier : Merci à vous, et merci pour la population de Grézieu-la-Varenne.

b. Déploiement d'un dispositif de vidéo protection sur le territoire communal :

B. Romier : Je vais reprendre pour le public, car nous avons fait une commission générale donc les élus sont informés.

Par délibération n° 2019-041, la commune de Grézieu-La-Varenne a adopté le principe d'installation d'un dispositif de vidéo protection sur son territoire afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et de lutter contre le sentiment d'insécurité. Un comité de pilotage représentant la pluralité des élus a été constitué, afin de déterminer des moyens de prévention et de protection sur la commune. Pour ce faire, nous avons sollicité le colonel LAGRANGE Thibault, Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Rhône afin de bénéficier de l'aide de la cellule de prévention technique et de malveillance de la Gendarmerie.

Le 13 juin 2019, une réunion de travail s'est tenue en Mairie avec les référents de la cellule de prévention technique et de malveillance de la Gendarmerie et le comité de pilotage, au cours de laquelle les référents gendarmerie ont défini le cadre légal de la vidéo protection. Au terme de cette réunion, Monsieur le Maire a missionné la cellule de prévention technique et de malveillance de la Gendarmerie afin qu'elle établisse un diagnostic visant à recenser les zones à risques sur la commune et à identifier les lieux stratégiques d'installation du dispositif de vidéo protection.

Le 19 juin 2019, les référents de la cellule de prévention, accompagnés de M Ferratier, chef du service de police municipale, du major Gadrat responsable de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray et de M Croyet, référent sécurité de la commune, ont parcouru la commune afin d'établir le diagnostic.

Nous commençons à connaître avec l'expérience les lieux sensibles, nous avons voulu associer M. Croyet, et la police municipale, à la cellule de prévention et le Major Gadrat, qui par leur expérience,

connaissent particulièrement bien les lieux où se produisent certaines infractions et certains vols. Ce sont les personnes les plus près du terrain.

Le diagnostic a fait l'objet d'une présentation en commission générale le 10 septembre 2019. Au terme de cette présentation, il a été établi que la commune a connu une augmentation de la délinquance générale entre 2016 et 2018. L'année 2018 a été marquée par une augmentation de la courbe des cambriolages. Cette dernière peut être expliquée par la mise en place de moyens techniques, dont la vidéo protection, sur certaines communes voisines. Les délinquants ne souhaitant pas être reconnus lors de leurs méfaits préfèrent souvent se déplacer sur les communes les plus proches afin de poursuivre leurs agissements. De ce fait, la délinquance s'est déplacée sur la commune de Grézieu-La-Varenne. Il s'agit essentiellement d'une délinquance exogène. Le déplacement de ces délinquants est facilité par un réseau fourni (D30/ D24/D489) ainsi qu'une ligne de bus TCL C24 permettant de rejoindre l'agglomération lyonnaise.

Fort de ces constats, le diagnostic préconise des mesures de préventions situationnelles d'ordre environnemental ou urbanistique (exemple : suppression d'une haie qui masquerait un lieu de regroupement, un éclairage public fiable et performant...) et l'implantation d'un système de vidéo protection sur 4 lieux identifiés comme étant des zones sujettes à des actes répétés de malveillance ou susceptibles de l'être.

Certains lieux ont été identifiés comme sensibles par les gendarmes. Le lieu le plus sensible, c'est la Halle et l'environnement de la Halle. Par le passé plus ou moins proche, il y a eu plusieurs incidents. Il y a 9-10 ans, l'incendie de la Halle, l'incendie du centre d'animation, je ne sais pas si vous vous rappelez, le kiosque qui a disparu, il a été détruit et brûlé aussi. Ce sont les gros méfaits. Il y a eu également des vols. Récemment, le comité des fêtes avait stocké, pour Grézieu Nature, de la nourriture et des boissons dans l'ancien local des tennis. Ils ont volé la nourriture mais également des frigos et les machines à Hot-Dog. Ce ne sont pas des gamins, ce sont des gens qui sont arrivés avec une fourgonnette, qui ont fracturé la porte à l'arrière, qui ont chargé et qui sont partis. Dans le même ordre d'idées, il y a 4-5 mois, il y avait eu le vol d'instruments dans les locaux de l'école de musique. Ce sont des gens qui avaient repéré le lieu, ils étaient venus avec des moyens de transports importants, ce lieu est particulièrement sensible. Il y a aussi beaucoup de jeunes qui se réunissent sous la halle, qui font des tags. C'est moins grave que de mettre le feu, mais ils viennent parfois la nuit, ils boivent, ils laissent des canettes de bière. Ils se réunissent dans l'espace des jeux pour enfants et les personnes aux alentours ne sentent pas en sécurité, donc toute cette zone, pour une délinquance plus ou moins importante, sera équipée de caméras. Les gendarmes nous ont expliqué que si quelqu'un vient par exemple avec sa fourgonnette, la voiture pourra être repérée quand il repart. Il y a plusieurs passages obligatoires, au moins 3, centre bourg mais pas que. Ces 3 passages seront équipés de caméras de façon à suivre les personnes qui n'auraient pas été repérées avant. Le système de caméras est très performant et nous arrivons très facilement à repérer les personnes qui partent. Pour information, le matériel de musique (batteries, ...) avait été retrouvé dans une cage d'escaliers à Francheville. Voilà l'esprit. Je ne vais pas en dire plus car les gendarmes voulaient que cela reste assez confidentiel.

Ce dispositif permettra de maintenir en bon état de fonctionnement les équipements publics, de dissuader les incivilités et les dégradations qui contribuent au sentiment d'insécurité de la population et de lutter contre la délinquance grâce à l'identification des véhicules et des personnes empruntant les axes principaux utilisés par les délinquants. Un système comprenant 16 caméras pourrait être déployé.

Ceci pourra être évolutif. Ces 16 caméras ne devraient pas coûter très cher en installation.

L'installation d'un tel dispositif doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale au vu d'un diagnostic sécurité et de l'avis obligatoire du référent sûreté de la gendarmerie nationale et d'un dossier technique sur les lieux d'installation, le nombre de caméras, les conditions d'exploitation...

Nous avons fait le choix de travailler avec les gendarmes d'A jusqu'à Z. ils sont compétents et connaissent bien leur métier. Ils participeront aux commissions sécurité. Ce qui n'empêchera pas de solliciter en parallèle un bureau d'études pour affiner tout ce qui a été fait par les gendarmes et également pour étudier le type de cameras. Ni les gendarmes, ni nous, ne sommes suffisamment experts pour savoir en fonction des lieux, le système le plus adapté.

Pour information, la commune peut bénéficier de subventions au titre du Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (FIPD), de la DETR ou du DSIL.

Nous avons recherché les ratios prix, ce qui est proposé coûterait environ 100 000 €. Ce n'est pas négligeable. Le déploiement pourrait se faire à partir de 2020. Voilà l'essentiel, si vous avez des questions ?

R. Torres : Je voudrais juste faire un petit commentaire, dans l'absolu, je ne suis pas du tout contre la vidéo surveillance, mais avec ce dossier j'ai un petit peu de mal. C'est une réflexion depuis quelques mois, et c'est pratiquement acté. De plus, ceci n'a pas fait l'objet de concertation. Je voudrais savoir un petit peu le bilan des communes qui sont dotées de ce dispositif ?

B. Romier : Je vais ouvrir une parenthèse.

R. Torres : Je peux finir ?

B. Romier : Nous avons créé, en conseil municipal, un comité de travail pour étudier le dossier avec des membres de chez vous, et aux différentes réunions que nous avons eues, il n'y en a eu aucun qui a participé. L'information, il faut aussi venir la chercher. Sur Craponne, il s'est avéré, notamment sur les zones équipées de caméras, que la délinquance a été réduite. D'après les gendarmes, parmi les jeunes qui traînent sous la halle, nous retrouvons beaucoup de jeunes de Craponne.

R. Torrès : Je continue mon commentaire, nous avons actuellement deux policiers municipaux, sur un poste et demi. Pourquoi ne nous sommes-nous pas posés la question de créer un demi-poste ? Cela permettrait peut-être en modifiant les emplois du temps, que les policiers puissent faire des rondes tous les soirs alors qu'actuellement il n'y en a qu'une par semaine.

B. Romier : Cela serait plus compliqué que ça. Les policiers municipaux ont des difficultés à faire des rondes de nuit, ils font des rondes de soirées (20h-22h). C'est très compliqué, car si les policiers municipaux travaillaient la nuit, il n'y en aurait plus la journée.

R. Torrès : Oui, enfin nous aurions pu modifier, ou au moins s'interroger.

B. Romier : Non. J'ai vu plusieurs fois les gendarmes par rapport à l'environnement de la halle, eux, font des rondes toutes les nuits. Les policiers municipaux quand ils font leur ronde le soir, si les jeunes voient arriver la police municipale, ils se cachent.

R. Torrès : Non, mais encore une fois nous ne nous sommes pas posés la question.

B. Romier : Non, mais c'était difficilement faisable, ils ne pourraient plus travailler la journée. Mais je reviens aux gendarmes, il faut leur rendre hommage. Je les ai vu plusieurs fois, notamment l'adjudant-chef, ils font des rondes toutes les nuits, et en particulier sur Grézieu, et en particulier vers notre point sensible de la halle, et systématiquement quand il y a un problème, les riverains appellent les gendarmes et ils arrivent assez rapidement. L'idéal serait de laisser un policier municipal dans tous les points difficiles toute la nuit, ce n'est pas réaliste.

R. Torrès : Dans le même ordre d'idées, est-ce que les référents sécurité ont permis moins de cambriolages ou d'incivilités ? Nous n'avons aucun retour.

B. Romier : Ce n'est pas aux référents sécurité d'intervenir. Contrairement à d'autres, qu'on appelle « les voisins vigilants » qui repèrent une voiture qui stationne, ils appellent les gendarmes. Cela marche

à titre préventif. Dans ce contexte aussi, j'avais rendez-vous lundi avec la brigade de Vaugneray, ils ont recruté deux nouveaux gendarmes pour développer ce système de relations entre la population et les commerçants et habitants. J'avais rendez-vous avec un policier qui est chargé de ce dossier, malheureusement il était d'astreinte, mais il y a deux gendarmes qui vont être affectés à ce que tu évoquais. Cela va renforcer la prévention.

R. Torrès : J'ai le sentiment quand même que cette opération est menée tambours battants. La sécurité de la population, c'est un des points les plus importants, les gens y sont très sensibles. Ma question : Y aurait-il pas une connotation avec les prochaines élections municipales ?

B. Romier : Ta question, je n'y répondrais pas pour la bonne raison qu'en conseil municipal, nous sommes élus, nous représentons la population et il ne faut pas mélanger le conseil municipal avec une campagne électorale. Il y aura des réunions publiques, tu diras ce que tu veux mais pas en conseil municipal.

R. Torrès : En début d'année nous n'en avons pas entendu parler.

B. Romier : Dans le magazine, sur l'article publié par votre groupe, vous nous reprochez tout. On a l'impression que nous n'avons rien fait, et que dorénavant, vu que les élections sont dans 6 mois, nous nous précipitons pour avoir un bon bilan. Je t'invite à relire le bilan de mandat. Ce que nous faisons qui sort maintenant, la prévention je l'avais étudié à Craponne il y a plus de 2 ans, le local festif et technique que va évoquer Eric tout à l'heure, cela faisait partie de notre plan de mandat de 2014.

R. Torrès : Je ne remets pas tout en cause.

B. Romier : J'ai fait un article sur mon édito sur ce que j'appelle « le temps du désir, et le temps administratif ». Je prends l'exemple de l'école, nous nous sommes engagés à la faire, nous avons créé le comité consultatif en avril 2014, et l'école a été livrée en mai 2018. Donc cela a pris 4 ans.

R. Torrès : Oui, mais là, tu parles de 2020.

B. Romier : Oui mais pour dire que pour un projet, il ne faut pas confondre le temps du souhait et le temps administratif. Je prends à témoin tous ceux qui ont participé, et nous ne pouvions pas faire plus vite que les 4 ans.

R. Torrès : Je ne vois pas le lien ?

B. Romier : Le local festif et technique sort maintenant car nous passons à la construction.

R. Torrès : Quel est le lien avec tout ce que je viens de dire ?

B. Romier : Tu parles campagne électorale, c'est pour te dire que nous ne faisons pas ça au point de vue électorale.

R. Torrès : Tu viens de dire que cela allait être en 2020.

B. Romier : Le local festif et technique sera achevé en 2020, sûrement au moins d'avril, je serais peut-être plus maire.

J.C. Corbin : La vidéo surveillance, Eric en a déjà parlé il y a quelques temps.

R. Torrès : Cela est sorti au printemps.

H. Jeantet : Moi, mon seul souci et regret, je me suis déjà exprimé lors de la commission générale. Nous avons adopté le principe des caméras, tout le monde était d'accord là-dessus, il n'y a pas eu de discussions. Nous avons validé ce principe de caméras sur lequel nous ne revenons pas, mais j'aurais aimé que l'on puisse redéfinir un peu plus le projet. Nous savons que pour les caméras, il y a des objectifs très précis, je trouve qu'aujourd'hui, cela manque un peu de précision sur les caméras. Nous l'avons expliqué, il y a des caméras qui sont plus pour le « flux de voitures » c'est-à-dire, celles qui vont traverser de Vaugneray jusqu'à Craponne etc... Il y en a qui sont plus ciblées sur des équipements.

J'aurais aimé que nous redéfinissions notre objectif, comment nous voulions le développer, le faire évoluer, que l'on ait un vrai budget autour. Nous n'avons pas parlé de budget, nous parlons éventuellement d'une enveloppe de 100 000 €. Dans ces 100 000 €, il y a tout le génie civil ? Toute l'installation ? Le câblage ? C'est à mon avis très onéreux. Les caméras, comme nous l'avons expliqué il y en a à 4000 €, 5000 €, etc... Le principe des caméras, aucun problème, mais vu que nous avons déjà adopté le principe, j'aurais aimé que l'on ait un dossier un peu plus évolué à cette heure.

B. Romier : Tout à l'heure, je l'ai évoqué, je ne sais pas si tu as fait attention. Les gendarmes me disaient qu'ils ont les grandes lignes, mais ils ne sont pas compétents au point de vue technicité des caméras. Donc, nous avons dit que nous allons recruter, en parallèle, un bureau d'études, qui nous précisera le coût, et après, une fois que nous aurons fait une étude affinée, on le repassera en conseil.

H. Jeantet : C'est pour cela que dans la formule « on autorise Monsieur le Maire », Qu'est-ce que recouvre la mise en œuvre de dispositif ? Est-ce que cela est de travailler avec un bureau d'études, ou nous vous donnons un chèque en blanc ? C'était ma question, j'aurais aimé avoir un complément.

B. Romier : Je m'engage publiquement, et je tiens toujours ma parole, qu'avant l'installation, une fois que nous aurons fait l'étude, on en reparle en conseil, pour expliquer le type de caméras et le coût. De toute façon, cela apparaîtra au budget.

H. Jeantet : Lors de la commission générale, il ne me semble pas avoir entendu parler de 16 caméras.

S. Montagnier : C'est marqué dans la note.

J-C. Corbin : Si, à chaque point qu'il a présenté, il a dit « il y aura une caméra qui fera ça » et « il y aura tant de caméras qui seront dédiées à telle activité », il fallait faire le total des caméras.

H. Jeantet : D'accord, cela fait 8 lieux stratégiques.

B. Romier : Quand on dit 100 000 €, nous nous sommes renseignés, quelqu'un m'avait demandé le coût en conseil, je m'engage, une fois que nous aurons fait l'étude, à en reparler en conseil.

H. Jeantet : Non, mais comme nous avons validé le principe, j'avais l'impression que c'était un deuxième principe que nous validions.

B. Romier : Il y aura un chiffrage, des devis etc... Mais disons que ni nous, ni les gendarmes, ne sommes compétents pour le matériel.

M. Scarna : D'ailleurs, en commission générale, nous nous étions quittés en se disant qu'il allait y avoir un cabinet d'études.

H. Jeantet : Oui, ça j'ai entendu.

M. Scarna : C'est très clair. Cela a été clair l'autre jour, et c'est clair ce soir aussi.

H. Jeantet : Oui, c'est clair sur le principe, mais sur la définition de ce que nous voulions, et les cibles, je trouve que nous ne sommes pas assez précis. C'est mon avis.

M. Scarna : C'est le calcul des études qui va nous valider tout ça, en même temps que nous travaillerons avec eux. Le conseil municipal travaillera tout ça. Faites confiance.

H. Jeantet : C'est parfait.

B. Romier : D'autres interventions à ce sujet ? Moi je peux rajouter si vous voulez, si vous n'avez pas confiance : « j'autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de dispositif de vidéo protection **suite à une étude par un cabinet spécialisé** ».

H. Jeantet : Oui, je veux bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de dispositif de vidéo protection suite à une étude par un cabinet spécialisé.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention au titre du FIPD, de la DETR et du DSIL.

H. Jeantet : Juste pour répondre à Mario, je trouve que même si nous posons des questions, nous sommes quand même assez collaboratifs et coopératifs.

B. Romier : Il ne faut pas confondre un conseil municipal et une réunion publique.

H. Jeantet : Moi, les questions que j'ai posées sont ciblées sur les caméras.

B. Romier : Je suis d'accord.

c. Tableau des effectifs

B. Romier : Afin de répondre aux besoins du service périscolaire pour la rentrée 2019-2020, je vous propose d'augmenter le temps de travail du poste d'agent périscolaire ouvert au grade d'adjoint technique à Temps Non Complet de 16 H 00 (ce poste d'adjoint, concernait la garderie du midi et du soir) à Temps Non Complet de 19 H 00. Il s'agit de regrouper le poste existant de 16 h (garderie midi et ménage) avec le poste de 8h12 (périscolaire temps de midi) afin de rendre le poste attractif et permettre un recrutement plus aisé. Le reliquat des heures a été affecté à un adjoint technique occupant un poste à TNC de 28 heures suite à la suspension du service Espace Jeunes.

Dans ce contexte, vu que nous parlons du ménage, nous avons fait une commission MAPA, nous avons lancé un appel d'offres pour le ménage des bâtiments. Nous avons eu deux réponses. Une où il n'y avait rien et une autre réponse qui était beaucoup plus sérieuse. Sachant, que nous ne voulions pas reprendre les personnes actuelles car ce n'était pas du tout fiable. Nous retenions de l'argent (des pénalités) car le ménage n'était pas fait. La société que nous allons recruter, est légèrement plus cher à l'heure, de quelques euros, mais par contre, ils auront moins d'heures, puisque la salle des sports (qui représente une grosse partie de travail), et l'espace jeunes, n'étaient plus dans le marché. La salle des sports sera faite par deux agents de la commune qui étaient aux services techniques. Nous sommes en train de redéployer et de normaliser le service. Ce qui permet, s'il y a un problème, de leur faire refaire car ce sera des employés municipaux. De mémoire, cela va coûter 16 300 € HT pour le nouveau service, alors qu'avant c'était de l'ordre de 22 000 € HT. Nous allons gagner environ 6 000 €.

S. Montagnier : Par an ?

B. Romier : Oui. C'est plus cher à l'heure, mais cela est moins cher au global car il y a moins d'heures.

Par ailleurs, je vous propose de créer un poste d'attaché territorial à Temps Complet pour permettre l'avancement de grade du responsable du périscolaire suite à son inscription sur la liste d'aptitude de promotion interne en date du 18 juillet 2019. Cette personne a donc eu son aptitude, nous l'avons vu plusieurs fois en commission personnel, il fait un travail, je pèse mes mots, extraordinaire et très fiable.

La commission « personnel » était favorable voire très favorable à sa promotion. Je me suis dit quand j'ai préparé le conseil, que vous alliez me demander pourquoi il n'y a pas noté la suppression du poste. Cela n'a pas encore été validé par le comité paritaire, dès que cela sera effectif, nous le supprimerons.

H. Jeantet : J'ai quand même une question, Y-a-t-il au sein de la collectivité un autre cadre A au grade d'attaché ?

S. Montagnier : Oui, la bibliothécaire ?

B. Romier : Non, elle ne l'est plus.

H. Jeantet : Donc en fin de compte, ce monsieur deviendra donc l'adjoint d'Arminda ?

B. Romier : L'adjoint de la partie « périscolaire-scolaire ».

H. Jeantet : L'adjoint veut dire que s'il y a défaillance de la DG, c'est la personne qui sera cadre A qui prend le relais.

S. Montagnier : Le directeur des services techniques n'est pas cadre A ?

H. Jeantet : Est-ce qu'il est ingénieur ? Car s'il est ingénieur, il est cadre A, donc oui ça peut être lui. Est-ce que son poste va évoluer ?

B. Romier : Non, par forcément.

H. Jeantet : A titre personnel, je trouve dommage que nous ne fassions pas évoluer son poste car je considère qu'un cadre A est en mesure d'avoir d'autres responsabilités plus élargies, et pas uniquement sur le périscolaire. Ce qui n'enlève rien aux qualités de l'homme, je le dis bien, mais je trouve dommage que nous nommions à un grade supérieur une personne sans lui faire évoluer son poste ou lui donner de nouvelles responsabilités ou de nouvelles missions.

B. Romier : La personne en question, à mon avis, depuis plusieurs années fait les fonctions d'un cadre A. En plus, il s'occupe du ménage des salles. C'est lui par exemple, qui avait mis au point le marché, donc il était sous-évalué.

S. Montagnier : Nous en avons parlé en commission « personnel », on régularise une situation. Et ensuite, pour rejoindre ce que tu dis, on peut être nommé à un poste, et que la mairie ne puisse pas proposer une évolution de poste, et qu'il aille chercher dans son parcours professionnel, ailleurs. Depuis que nous sommes élus, à chaque commission « personnel », nous lui rajoutons des missions. Là, il arrive à changer de catégorie, ce qui est plutôt bien pour lui puisqu'il réussit les missions que nous lui donnons. Maintenant, s'il veut vraiment évoluer, il va falloir qu'il parte, car nous Mairie de Grézieu nous n'allons pas pouvoir faire évoluer son poste.

H. Jeantet : En principe, dans le document que nous fournissons en promotion interne, nous montrons que le poste évolue justement pour qu'il ait plus de chance d'être retenu.

S. Montagnier : Je pense qu'Arminda va le faire.

H. Jeantet : Je pense que cela serait intéressant que justement il monte en puissance et qu'il puisse avoir des responsabilités plus importantes. S'il en vaut vraiment la peine, je pense que ce serait intéressant de faire évoluer son poste.

S. Montagnier : Je suis d'accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

APPROUVE la création des postes susvisés.

S'ENGAGE à inscrire les sommes correspondantes au budget chapitre 012.

d. Vœu de soutien à « l'appel pour un Pacte Finance- Climat Européen »

B. Romier : C'est un peu de circonstance, car les jeunes ont manifesté par millions dans les rues concernant le climat et cela rejoint également ces démarches qui nous viennent de différentes personnes de Grézieu, très portées sur le climat et le changement climatique. Je lierai après le vœu de soutien que nous proposons. Pour vous situer, ce type de vœu a été voté par des communes comme Nice ou bordeaux, et près de chez nous par Craponne, Saint-Genis-Les-Ollières et par ailleurs, cela semble apolitique et transversal. Il nous ait rappelé que des députés sénateurs l'ont signé, par exemple, sur le territoire du Rhône, sur 15 députés, il y en a 11 qui l'ont signé, ainsi que 2 vice-président Métropole, Thierry Philip et Bruno Charles. A ce jour, sur l'ensemble de la France, 270 députés et 39 sénateurs ont signé ce vœu.

J. Meilhon : Est-ce que nous avons le nombre de députés européens qui l'ont signé ?

B. Romier : Non, c'est une note qui a été transmise, je n'ai que pour les français.

E. Pradat : Tu peux redire, il y a Thierry Philip et qui ? car Thierry Philip il est connu, il était maire du 3eme, c'est l'ancien directeur du CLB.

B. Romier : il y a Thierry Philip, et Bruno Charles.

E. Pradat : Thierry Philip c'était le Médecin Directeur du centre Léon Bérard. Maintenant, il a été nommé à Paris à l'institut Curie. C'est quelqu'un de bien.

B. Romier : Et Bruno Charles ?

E. Pradat : Non, son nom me dit quelque chose mais je ne le connais pas. Thierry Philip, oui, je le connais.

B. Romier : Pour le public, nous allons quand même lire le vœu de soutien.

Vœu Soutien à « l'appel pour un Pacte Finance-Climat » :

Le conseil municipal de Grézieu-la-Varenne soutient l'idée de proposer en 2019 l'adoption d'un traité européen inspiré du Pacte Finance Climat afin de mobiliser la finance européenne dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour une Europe plus respectueuse de l'humain et de l'environnement. Traité européen qui serait ainsi appliqué dès 2020.

Ce traité permettrait à chaque pays de toucher l'équivalent de 2% de son PIB en droit de tirage depuis la Banque Européenne d'Investissement, cela aurait lieu via la création d'une « banque climat et de la biodiversité », filiale de la BEI. Pour la France cela représenterait 45 milliards d'euros à taux 0 par an pour investir dans la préservation de l'environnement.

Ce traité contient également ces 3 autres mesures :

- Lutter contre le dumping fiscal en créant une contribution climat de 5% sur les bénéfices dans tous les pays de l'UE (100 milliards d'euros annuels).
- Une taxe sur les transactions financières
- Une taxe sur le CO2

Le pacte Finance-Climat Européen nous donnerait les financements nécessaires pour mettre en place l'indispensable transition écologique.

J. Meilhon : C'est dommage, c'est un peu un « fourre-tout ». Sur le principe, je crois que tout le monde est d'accord pour lutter contre le réchauffement climatique. Sur les modalités pratiques, là, je m'interroge beaucoup. Tout d'abord, ce pacte a été signé le 7 décembre 2017. Il est donc surprenant

que nous le paraphions maintenant sachant qu'il est censé rentrer en application en 2020, ce qui laisse supposer qu'il faut que le Conseil de l'Europe le prenne en compte dès maintenant. Les gens qui ont annoncé ceci, ont oublié qu'il y a eu des élections Européennes entre temps et que tout le conseil a changé. Tous les gens ont changé dans différentes directions, à commencer par la Présidente de la banque Européenne, sachant que c'est cette banque qui va décider de la création de la banque qui va gérer le fond, qui va fournir les moyens etc... Donc, autant dire qu'en 2020, cela me paraît d'un optimisme délirant. Je ne vois pas comment ces gens-là, qui viennent de prendre leurs fonctions, vont se jeter en priorité sur ce dossier, sachant qu'il faut l'unanimité des pays Européens et le traiter dans les 6 mois qui viennent. Sachant également, que la taxe sur le carbone, cela fait 10 ans que nous en parlons, et qu'elle existe plus ou moins. Quant au dumping fiscal, dans le traité européen, que j'ai eu le courage de lire, (j'espère que tout le monde a fait comme moi), je n'ai pas vu qu'il était question de lutter contre le dumping fiscal. J'ajouterais que cela me paraît on ne peut plus ubuesque, quand nous savons que l'un des membres du comité qui pilote ce pacte, n'est autre que le ministre des finances du Luxembourg. Chacun le sait, c'est quand même l'un des deux paradis fiscaux européens, et que le siège de cette banque est à Luxembourg, donc sans doute de droits luxembourgeois. Je veux bien beaucoup de choses, mais je trouve que dans cette affaire, nous mélangeons trop de choses. Que l'on lutte contre le dumping fiscal, je suis ravi, sauf que l'Irlande et le Luxembourg n'accepteront jamais de passer de 14 % à 25% de taxe sur les entreprises qui sont chez elles. Déjà, nous perdons notre temps. Nous pouvons rêver. Par ailleurs, la contribution n'est pas de 5%, c'est de 1 à 5%. Nous allons taxer de 1 à 5 % les bénéfices des entreprises qui opèrent en Europe. Cela n'a strictement rien à voir avec le dumping fiscal. Le dumping fiscal est un système mis en place par les Etats, cela n'a rien à voir avec les taxes que nous imposons aux entreprises. C'est marqué « Lutter contre le dumping fiscal en créant une contribution climat de 5% sur les bénéfices dans tous les pays de l'UE (100 milliards d'euros annuels) ». Sur les bénéfices de qui ? Des entreprises ? D'ailleurs, c'est ce que dit le traité.

J-C. Corbin : Sur celles qui font des bénéfices.

J. Meilhon : Alors, d'abord, il faut que l'entreprise fasse des bénéfices, autant que nous visions les entreprises qui font plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires. Je signale que la moindre entreprise un petit peu importante, atteint les 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, ce qui veut dire que nous allons taxer la majorité des entreprises européennes, si vous voulez leur donner des ailes pour qu'elles investissent et créent de l'emploi, il n'y a rien de tel. Donc, dans cette affaire, ce qui me gêne, c'est que nous avons mélangé deux choses. Une démarche humaniste, voire plus, et un aspect auquel tout le monde souscrit qui est la lutte contre le réchauffement climatique. Que l'on crée une banque, chargée de gérer un fond, chargée d'aider à la lutte contre le réchauffement climatique par la transition écologique, encore une fois, je signe des deux mains, mais mélanger avec tout cela, qu'est-ce qu'une transaction financière ? Voulez-vous m'expliquer ? Quand vous souscrivez un emprunt, vous faites une transaction financière, est ce que vous pensez que vous allez être taxé ? Les frais de banque, qui va les payer ? Ce n'est pas la banque, c'est nous. Les taxes sur les grandes sociétés multi nationales type Google et compagnie, on rappelle que la première chose qu'ont dite Google et Facebook sur la taxe GAFA, c'est qu'ils allaient le répercuter sur les entreprises que nous répertorions. Google répertorie un certain nombre d'entreprises françaises sur son site, il va répercuter le montant de sa taxe sur ces entreprises. J'ai peur que nous mélangions trop de choses qui n'ont rien à voir les unes avec les autres.

B. Romier : Nous ne pouvons pas modifier le texte, c'est un texte général.

J. Meilhon : Le texte du pacte sur internet, ne ressemble pas à ça.

B. Romier : Moi, c'est ce que l'on m'a proposé. Cela ne vient pas de moi.

J. Meilhon : Je proposerais que l'on se penche plus sur la question avant de signer.

B. Romier : J'étais persuadé que ce point allait faire plus débat que les autres.

M. Scarna : C'est juste un peu de soutien, ce n'est pas un engagement. Moi, je pense, quand je lis le premier paragraphe, qui me semble très bien, que ce traité contient également une banque qui fait plus effet qu'une banque. Je me base par rapport à ça.

J. Meilhon : Créer une banque, ok. Après, comment fonctionne-t-elle ?

M. Scarna : C'est l'Europe qui va le préciser. La Commission Européenne va travailler dessus.

J. Meilhon : Alors nous sommes dans des vœux pieux.

M. Scarna : Si nous n'avons pas de vœux pieux, nous n'avons pas grand-chose.

J-L. Duvillard : Nous avons été soutenus fortement pour la fermeture de la Poste.

H. Jeantet : C'est un vœu pieux.

B. Romier : Je ne suis pas un spécialiste, alors je ne peux pas spécialement défendre le dossier, même si je ne suis pas contre bien au contraire, quand nous voyons tous les gens qui manifestent pour lutter contre le réchauffement climatique, il va falloir agir rapidement, sinon nous allons à la catastrophe.

J. Meilhon : J'ajouterais un dernier point, si nous taxons les entreprises européennes pour obtenir cet argent qui nous est nécessaire, la première chose qu'elles vont faire, c'est aller s'implanter ailleurs. Nous allons fausser la concurrence, car toutes les entreprises qui ne sont pas européennes vont bénéficier du manque de compétitivité que nos entreprises vont recevoir du fait de cette taxe supplémentaire. Encore une fois, il y a les élans du cœur et les élans du porte-monnaie.

B. Romier : Cela crée un démarrage, un soutien.

J-C. Corbin : Le problème c'est que si tu veux, on pose du départ le mode de financement qui est restrictif. Dans ce sens-là, je rejoins un peu Jacques, car c'est vrai que c'est un peu « fourre-tout ». Ils veulent tenter quelque chose, oui je suis d'accord. Tout le monde est d'accord pour aller dans la rue, pour dire que l'on veut améliorer le climat, mais personne ne veut mettre la main à la poche pour défendre ce qui se passe. Moi, le premier, en tant qu'entreprise car je serai le premier visé, et je me sens très concerné, on nous demande de se substituer au gouvernement pour tout un tas de choses, et en l'occurrence la collecte, car nous collectons énormément d'impôts. Aujourd'hui, on collecte même l'impôt des salariés à leur place.

B. Romier : Je pense que ce ne sera pas toutes les entreprises.

J. Meilhon : 50 millions d'euros de chiffre d'affaires dit le traité.

J-C. Corbin : Je ne fais pas 50 millions, et j'en suis loin, et je suis plus proche de la retraite que des 50 millions donc de ce côté-là nous sommes tranquilles.

J. Meilhon : Ce qui me gêne également dans cette démarche, c'est que nous laissons supposer et croire aux citoyens que ce n'est pas lui qui va payer. On laisse supposer que c'est les banquiers qui vont casquer. In fine, cela ne peut être que nous. Cela ne peut être que nous également par notre comportement. Et ça, c'est dommage qu'on ne le dise pas. Ce n'est pas que la finance qui va payer, c'est à chacun d'entre nous, dans son action de tous les jours à faire en sorte que justement cette transition se fasse au plus près de nous. Ils laissent à supposer que tout cela se fera sans douleur. Cela n'existe pas. Les grands systèmes sans douleurs n'existent pas.

M. Fayolle : Jacques, j'ai eu l'impression que tu disais que de lutter contre le dumping fiscal européen n'était pas dans le traité et moi je lis dans le traité « lutter contre le dumping fiscal européen en créant une contribution au climat de 5% » cette phrase est dans le traité.

J. Meilhon : Il faut dire la phrase telle que vous l'avez rédigée, je ne me rappelle pas l'avoir vue comme ça. Telle qu'elle est rédigée dans le papier qui nous ait proposé à la signature, ce n'est pas cohérent. On ne crée pas une taxe pour les entreprises pour lutter contre le dumping fiscal.

B. Romier : C'est le soutien qui a été proposé.

E. Pradat : Juste un tout petit mot, tu as raison Jacques, c'est par notre comportement mais cela ne suffit pas. C'est pour cela qu'il faut : un comportement citoyen bien entendu et tout le monde est d'accord là-dessus, nous avons tous un comportement responsable à avoir pour que les choses s'améliorent, mais il faut de l'argent aussi. Si nous ne sommes pas aidés par les infrastructures ou par l'organisation de la société, notre comportement ne suffit pas. Les deux forces doivent se réunir.

M. Fayolle : En fait, c'est dans le paragraphe d'après qu'il y a la suite de la phrase. « Même avec un taux limité à 5%, un impôt européen sur les bénéficiaires permettrait de dégager chaque année plus de 100 milliard d'euros ». Cela a été résumé dans ce que l'on nous demande de voter. Tout a été dit dans la même phrase.

J. Meilhon : Ce qui la rend incohérente.

B. Romier : Je vous propose que l'on vote et chacun fera comme il le veut.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

21 VOIX	POUR
1 VOIX	CONTRE
6 VOIX	ABSTENTION

- **DECIDE** l'adhésion de la commune au projet de pacte Finance Climat Européen.
- **DIT** que cette adhésion vise à marquer l'engagement de la commune dans des démarches concrètes visant à améliorer l'environnement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom de la commune l'appel propre au pacte Finance Climat Européen.

e. Modification des statuts du SIAHVY – Election d'un délégué suppléant

J-C. Corbin : Ce n'est pas grand-chose, nous vous demandons que les statuts du SIAHVY soient modifiés pour changer l'adresse au 20 chemin du stade à Vaugneray. Le siège était resté à Grézieu, mais maintenant que nous avons nos propres locaux et que nous sommes dans les anciens locaux de la CCVL, nous demandons à avoir notre siège là-bas et nous sommes obligés de passer par une demande de modification des statuts.

R. Torrès : Et l'élection du délégué ?

B. Romier : C'est après, il y a deux délibérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

APPROUVE la modification statutaire, telle qu'énoncée ci-après :

- Modification de l'article 4 : Siège
Le siège du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron est fixé à Vaugneray (69670), 20 chemin du Stade.

B. Romier : Alors deuxième délibération, Comme vous le savez Jacques Forat a démissionné, il était délégué suppléant au SIAHVY, il faut donc élire pour 5-6 mois un délégué suppléant. Alors première chose, Madame la DGS m'a demandé de désigner un(e) secrétaire chargé(e) de l'élection.

E. Pradat : On est obligé de faire un bulletin secret ? Moi je veux bien être secrétaire.

Secrétaire de l'élection : Eric PRADAT

B. Romier : Est-ce qu'il y a des candidats pour l'élection du délégué suppléant au SIAHVY ?

Candidat : Jean-Luc DUVILLARD

B. Romier : Alors théoriquement ceci est un vote à bulletin secret avec isoloir (que nous n'avons pas mis) à moins que l'ensemble des présents acceptent de se dispenser du bulletin secret.

B. Romier : Est-ce qu'il y en a qui souhaitent un vote à bulletin secret ? Personne ?
Donc je vous propose un vote à main levée.

Au premier tour par :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

M. Jean-Luc Duvillard ne participe pas au vote.

- **M. Jean-Luc DUVILLARD** est proclamé délégué suppléant

E. Pradat : Donc pour rappel nous avons Jean-Claude, Mario et Sylvie qui sont titulaires.

J-C. Corbin : Voilà, et toi tu es suppléant. Il y avait Jacques Forat et il y avait Bernard Guy.

E. Pradat : Il y a Bernard Guy.

J-C. Corbin : Oui, j'ai dit « il y avait » car il n'est pas là ce soir, je m'excuse pour lui.

H. Jeantet : Il est très bien représenté.

E. Pradat : Le secrétaire dit que le vote s'est passé dans des conditions normales. Et moi je refuse que Jean-Luc Duvillard s'abstienne, sinon cela veut dire qu'il n'a pas envie d'y aller.

4. Marchés publics :

a. Avenant n°3 de Marché de Maîtrise Œuvre Ecole ACI-ICP :

P. Grataloup : Cette délibération concerne l'école de la Voie Verte, nous avons déjà eu 2 avenants sur ce marché, là c'est un troisième avenant. La société A.C.I (qui concerne la cuisine) a été reprise par la société ICP. C'est uniquement pour cela qu'il y a cet avenant, les conditions sont les mêmes. Avez-vous des questions ?

S. Montagnier : C'est la société qui a changé ?

P. Grataloup : Oui, mais la personne qui a repris était déjà dans la société. Il connaît déjà l'école et a déjà travaillé dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction selon une démarche environnementale d'une école maternelle et des équipements associés ayant pour objet le transfert à la société ICP de la part du marché de maîtrise d'œuvre (BET Cuisine) dont la société A.C.I. est titulaire.

b. Requalification des réseaux de collecte d'eaux pluviales : approbation des études d'avant-projet collecte des eaux pluviales :

B. Romier : Mario, est ce que tu veux que l'on projette ?

M. Scarna : Non, nous avons toutes les données sur la documentation. Ce que je vous propose c'est de reprendre l'ensemble de cette documentation. Si vous avez des questions, vous n'hésitez pas. Nous avons mis en place en 2017, 6 secteurs à hauts enjeux qui étaient en voie de développement et d'urbanisation, et dans ce cadre-là, nous avons fait des périmètres d'études. Ceci nous a permis de faire une première étude sur les réseaux en particulier eaux pluviales et eaux usées. Il s'avère que cette étude d'eaux pluviales nous a mis en évidence que dans l'ensemble des secteurs et périmètres, les réseaux d'eaux pluviales sont en surcharge et qu'ils ne peuvent que difficilement accueillir de nouvelles surfaces d'imperméabilisation et par ce fait, une urbanisation.

A partir de là, nous avons fait notre modification n°2 du PLU et nous avons classé certaines zones à l'intérieur de ces périmètres d'études qui étaient en zone « urbanisable » (Ub ou Uc). Nous avons classé en zone AUb certaines zones tendues (à urbaniser), c'est-à-dire que la ré urbanisation est suspendue jusqu'au moment où nous pourrons mettre en état les réseaux d'eaux pluviales de ces secteurs concernés.

Quand ces réseaux seront effectifs, il suffira de délibérer en conseil, et ces zones repasseront « constructibles ». A partir de ces données, nous avons fait faire une deuxième étude, car la première étude, était une étude assez haute et superficielle. Cette deuxième étude est une étude plus opérationnelle. Vous avez les résultats de cette étude dans le document, et vu l'ampleur des travaux à réaliser, et l'ampleur des finances engagées, nous vous proposons de faire ces différents travaux sur 3 programmes.

1^{er} programme avec un budget qui a été voté en 2019, un deuxième programme avec un budget en 2020, et enfin un troisième programme pour 2021.

La solution qui a été retenue par la commune nous permet de mener à bien nos engagements en termes de gestion des eaux pluviales. Nous sommes assez contraignants sur les eaux pluviales, en particulier au niveau des permis de construire. Nous demandons un traitement de l'eau à la parcelle, donc la commune se doit, elle aussi, d'être exemplaire par rapport au traitement de ces eaux pluviales. Donc pour ne pas accentuer les arrivées d'eau en aval, la commune a décidé de privilégier une solution de tranchées drainantes de stockage et infiltration. Qu'est-ce qu'une tranchée drainante ? Nous allons faire une tranchée qui a un volume bien ajusté par rapport aux besoins du secteur. Ces tranchées vont de 1m40-80 en largeur et jusqu'à 2m – 2m20 en profondeur avec un système de vanne qui va permettre de stocker l'eau pendant la période orageuse ou de pluie, elle va monter à l'intérieur de ces tranchées, et ensuite un fil d'eau va l'évacuer ;

E. Pradat : C'est le long des routes ?

M. Scarna : Oui, en évitant un maximum d'aller sur la route. C'est vraiment sur la bordure de la route. Si vous voulez bien, nous allons regarder très rapidement les programmes en question.

E. Pradat : Mais, on ne peut pas tomber si cela fait 2 mètres de profondeur ?

M. Scarna : Non, cela est fermé. C'est quelque chose qui va naturellement être compactable.

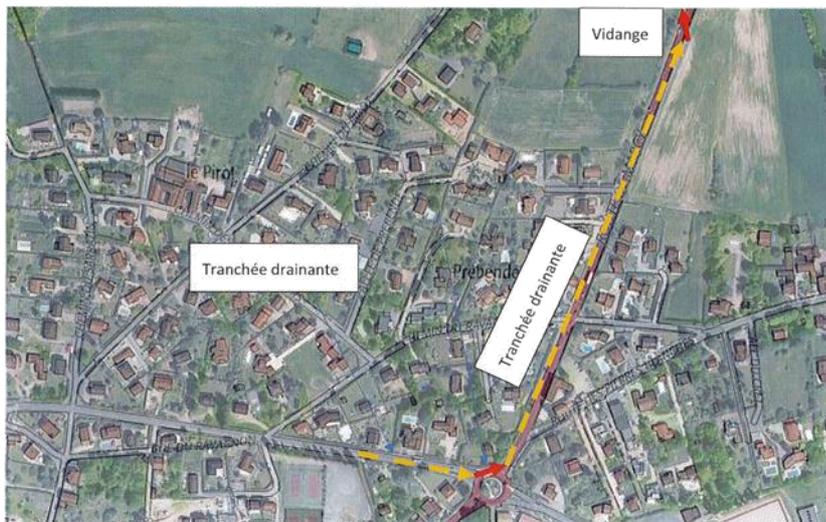
E. Pradat : C'est pour préciser et que tout le monde comprenne bien.

M. Scarna : Pourquoi 620 m3 ? cela ne correspond pas au volume réel de la tranchée. Elle va retenir entre 30 et 40% d'eau

PROGRAMME 2019

Route du Col de la Luère :

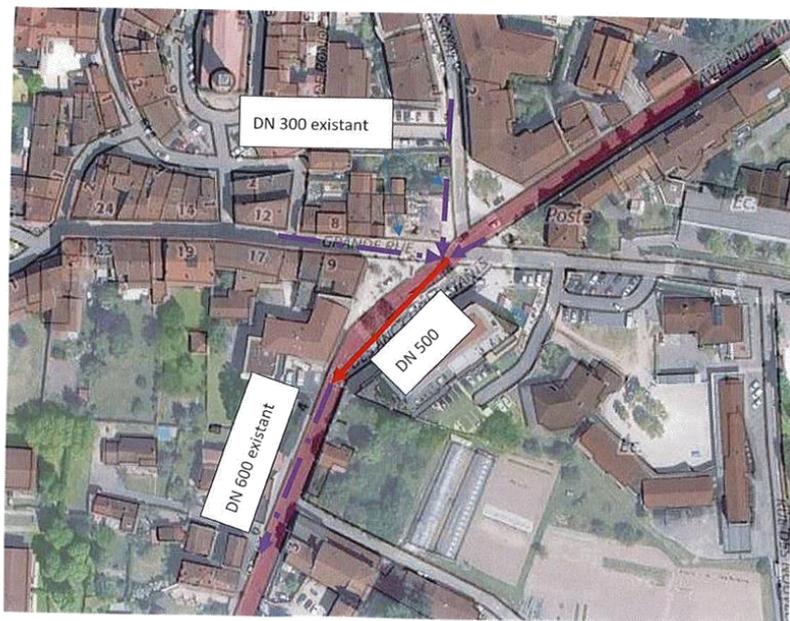
- Réaliser une tranchée drainante / stockage, avec infiltration pour les très petites pluies :
 - o Route Neuve du Col de la Luère : largeur 2 m, hauteur utile 1,80 m, sur une longueur d'environ 73 ml,
 - o Route de Marcy : largeur 2 m, hauteur utile 1,80 m, rétention de 620 m³ environ, sur une longueur totale d'environ 535 ml,
- Réaliser un collecteur entre les 2 voies en DN 800, sous le rond-point et son emprise, sur une longueur de 40 ml environ.



Juste pour la petite histoire, vous verrez que nous avons privilégié la tranchée drainante, et il y a très peu de nouveaux réseaux en tuyaux. Ils seront créés lorsque nous ne pourrons pas faire autrement.

Grand'Rue :

- Remplacer le collecteur existant par un collecteur DN 500 sur une longueur de 70 ml environ.

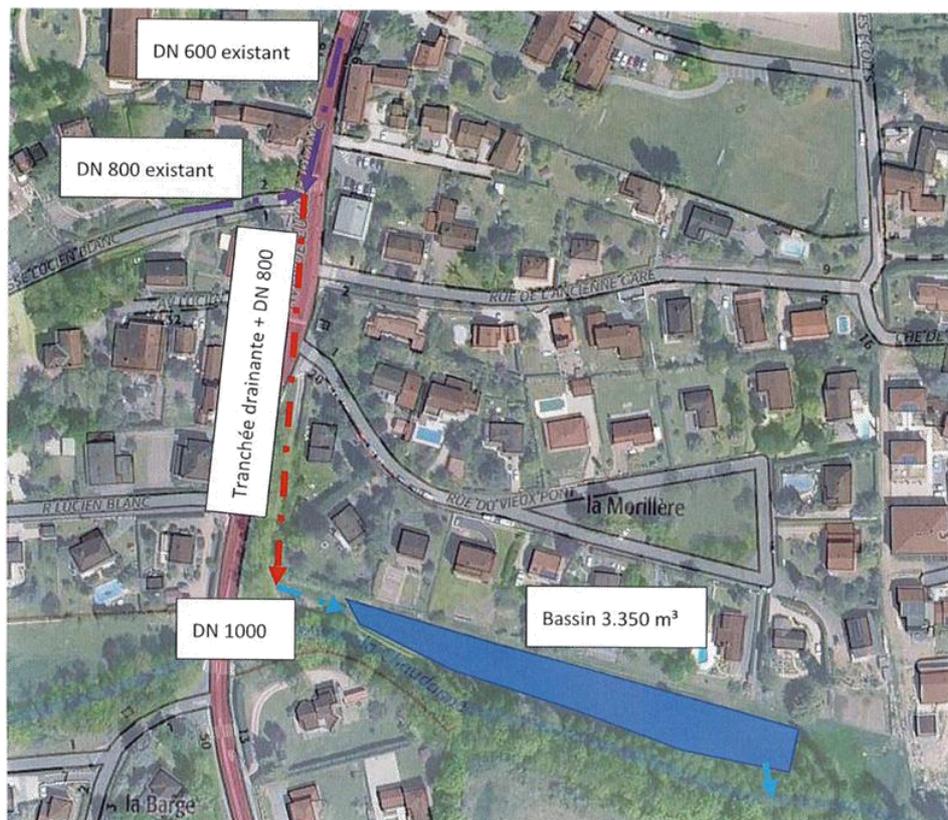


M. Lagier : Il n'y aura pas d'infiltrations ?

M. Scarna : Non, il y aura un tuyau, car nous ne pourrons pas faire autrement.

Avenue Lucien Blanc :

- Créer une tranchée drainante/storage, avec infiltration pour les très petites pluies ; hauteur utile 2,00 m, largeur : 2,10 m, rétention environ 285 m³,
- Remplacer le collecteur existant par un collecteur DN 800 sur une longueur de 150 ml, et un collecteur DN 1000 sur une longueur de 23 m environ,
- Augmenter la capacité des bassins de la Chaudanne pour les faire passer d'environ 2.200 m³ à 3.350 m³ pour compléter le volume de la tranchée, y compris ouvrage de dégrillage en tête, rejet de la vidange et du trop-plein à la Chaudanne.



R. Torrès : Juste une question, ces travaux sont conséquents, les rues seront fermées ?

M. Scarna : Oui, sûrement.

R. Torrès : Cela va durer longtemps ?

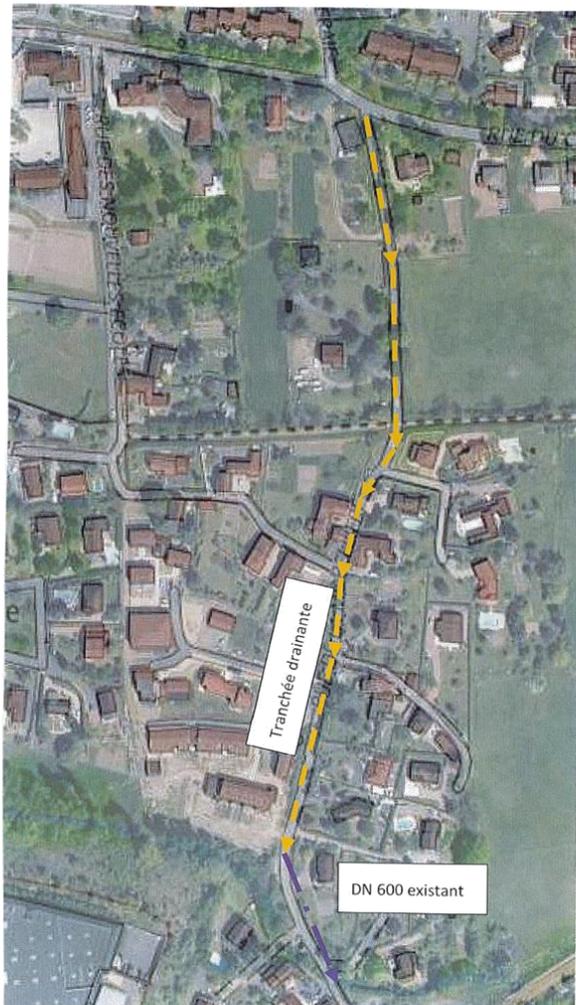
M. Scarna : La tranchée drainante, cela durera moins longtemps que si nous posions du tuyau.

H. Jeantet : Cela va être le bazar.

M. Scarna : Si nous voulons rouvrir, il n'y a pas tellement de choix. Il y aura des moments difficiles à passer. On a déjà passé des moments plus difficiles que cela dans ces axes.

Rue de la Morellière :

- Créer une tranchée drainante/stockage, avec infiltration pour les très petites pluies ; hauteur utile 2,10 m, largeur : 1,50 m, rétention environ 500 m³, soit une longueur d'environ 385ml,
- Raccordement du débit de fuite sur le collecteur DN 600 existant.



R. Torrès : Cela commence déjà ? J'ai vu des géomètres rue de la Morelière.

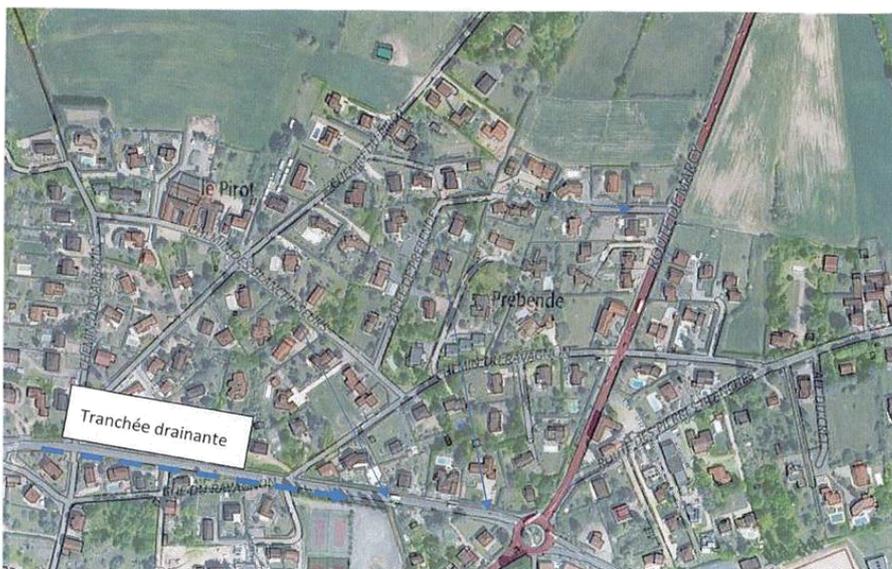
M. Scarna : Je ne pense pas, nous n'avons pas encore mandaté quelqu'un.

Donc voici le programme 2019 pour un montant total de 1 108 000 €. C'est une estimation. Quand nous lancerons les marchés, nous verrons comment nous nous situons.

PROGRAMME 2020

Route du Col de la Luère :

- Réaliser une tranchée drainante, avec infiltration pour les très petites pluies :
 - o Route neuve du Col de la Luère : largeur 1,60 m, hauteur utile 1,50 m, sur une longueur d'environ 304 ml.



Secteur Salle des Fêtes :

- Créer une tranchée drainante, avec infiltration pour les très petites pluies ; hauteur utile 1,50 m, largeur : 1,40 m, sur une longueur d'environ 110 ml,
- Raccordement dans le collecteur existant rue des Attignies.



M. Scarna : Donc là, un coût prévisionnel plus modeste, 190 000 €.

PROGRAMME 2021

Route des Pierres Blanches :

- Créer une tranchée drainante, avec infiltration pour les très petites pluies ; hauteur utile 1,20 m, largeur : 2,00 m.
- Faire une reprise de l'exutoire (fossé et buses) pour permettre de passer le débit : recalibrage des fossés, changement des buses par des buses DN 500, raccordement au fossé en tête de la commune de Craponne, avec limitation du débit.



Terrains de football :

- Créer une tranchée drainante, avec infiltration pour les très petites pluies ; hauteur utile 1,50 m, largeur : 1,60 m,
- Création d'un fossé en lieu et place du caniveau cimenté, avec limitation du débit et rejet dans fossé existant.



7

M. Scarna : Pour un coût dans ce cadre-là de 300 000 €. Pour synthétiser un peu tout cela, nous avons au total entre 1 920 et 2 000 m de tranchées. Quelque chose d'assez conséquent comme vous pouvez le voir. Ces tranchées vont permettre le stockage d'eaux pluviales de 2 100 à 2 200 m³. On se rend compte que cette nouvelle capacité de stockage que l'on a par rapport à cette nouvelle urbanisation, est de 3 500 ou 3 600 m³. Cela devrait couvrir ces besoins sans avoir à faire d'autres gros travaux. Pourquoi avoir choisi ces tranchées drainantes ? Premièrement, nous insistons énormément sur la gestion des eaux pluviales, deuxièmement, cela nous permettra d'avoir une subvention potentielle de l'Agence de l'eau qui incite beaucoup les collectivités à traiter sur place.

B. Romier : Nous avons fait une étude préliminaire, nous avons des montants qui avaient été estimés par tranche en 2018, et ces montants ont relativement augmentés, notamment car nous avons pris des tranchées drainantes. Mais nous pouvons estimer des subventions de l'ordre de 30 %.

M. Scarna : Le tout tuyau coûte bien plus cher que la tranchée drainante.

E. Pradat : Du coup nous réduisons l'impact sur le Ratier et l'Yzeron en termes d'inondations ?

M. Scarna : Avec cela, nous allons régler les problèmes d'inondations que nous avons chemin de la Morelière au fond. Nous réglons les apports.

A-V. Pousse : Ce rajout de 2 200 à 3 350, cela correspond au trou que vous allez creuser en plus ?

M. Scarna : Le bassin va être agrandi, actuellement il y a 3 bassins et entre chaque bassin, il y a un espace.

Lorsque l'épisode orageux est fini, le bassin se videra.

B. Romier : La configuration des berges du ruisseau en aval du pont de la Morelière, il faudra la revoir, c'est un petit peu plat. Nous allons voir avec le SAGYRC pour demander une étude complémentaire pour que l'écoulement se fasse mieux.

E. Pradat : Nous jouons sur deux tableaux, les inondations d'une part, et le traitement des eaux pluviales, pour éviter qu'elles aillent dans le réseau d'assainissement surtout.

J-C. Corbin : C'est plutôt l'inverse, à la base on va passer en séparatif et après nous allons tamponner les eaux pluviales pour les restituer au milieu.

M. Scarna : L'impact sera moindre malgré une urbanisation supérieure. Est-ce qu'il y a des questions ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **APPROUVE** les dossiers d'avant-projet des programmes 2019, 2020 et 2021 relatifs à la requalification des réseaux de collecte d'eaux pluviales ainsi que les estimations des coûts prévisionnels des travaux correspondants, à savoir 1 108 155.10 euros HT pour le programme 2019, 189 837.70 euros HT pour le programme 2020 et 360 304.00 euros HT pour le programme 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer toutes déclarations, demandes d'autorisations administratives et demandes de subventions afférentes à cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les bons de commande des éléments de mission suivants relatifs au programme 2019.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits en programmation pluriannuelle d'investissement sur la base d'une AP-CP.

c. Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande pour des missions de maîtrise d'œuvre relatives à la requalification des réseaux de collecte d'eaux pluviales :

B. Romier : Je vous épargne la lecture, mais en faisant simple, c'était pour la pré étude, les montants qui vous avaient été proposés étaient plus faibles. Ce qui fait que nous n'avions créé que 3 tranches. D'après les chiffres qu'a évoqués Mario, il faut créer 2 tranches supplémentaires :

Montant prévisionnel de travaux	Taux de rémunération (%)
De 800 001 € HT à 1 200 000 € HT	4,0 %
De 1 200 001 € HT à 1 900 000 € HT	3.9 %

B. Romier : Ce qui était important (nous nous sommes déjà renseignés) c'est que ces modifications ne changent pas l'objet du marché. La commission MAPA s'est réunie très récemment, et a donné son aval.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande pour des missions de maîtrise d'œuvre relatives à la requalification des réseaux de collecte d'eaux pluviales, dont le groupement HODI Ingénierie / SUEZ Consulting (SAFEGE) est titulaire, afin d'intégrer deux nouveaux taux de rémunération correspondant à deux nouvelles tranches de montant prévisionnel de travaux.

Montant prévisionnel de travaux	Taux de rémunération (%)
De 800 001 € HT à 1 200 000 € HT	4,0 %
De 1 200 001 € HT à 1 900 000 € HT	3.9 %

-**DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au BP

d. Construction d'un local de stockage et festif – validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel définitif des travaux et arrêtant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre :

E. Bessenay : Par rapport au local de stockage et festif qui va être construit, l'opération d'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation a été lancée en 2012. Suite à la réalisation des travaux du parvis de la mairie et des abords du pôle médical et de la résidence pour personnes âgées, la municipalité a engagé l'aménagement du secteur autour de la halle.

Le projet correspondant porte, d'une part, sur la construction d'un bâtiment comprenant :

- Un local de stockage pour le matériel festif,
- Un local festif (buvette, sanitaires),
- Un local pour le comité des fêtes,

et, d'autre part, sur la démolition d'anciennes constructions (entrepôt, local festif et vestiaires) une fois la nouvelle construction réalisée.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux a été estimée à 250 000 euros HT (valeur décembre 2018) intégrant :

- Tous les coûts de bâtiment (construction et démolition),
- Les aménagements extérieurs,

- Les travaux de raccordement aux réseaux.

Par délibération n° 2019/047 du 18 mai 2019, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un local de stockage et festif au groupement ESCALE ARCHITECTES / MPE pour un montant provisoire de 32 750.00 euros HT, dont 3 925.00 euros HT pour la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) et 1 250.00 euros HT pour la mission de Coordination Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI).

Conformément à sa mission, l'équipe de maîtrise d'œuvre a remis les études d'avant-projet définitif (APD). Le coût prévisionnel des travaux s'élève ainsi à 375 000 euros HT.

B. Romier : Dans la délibération que nous vous avons envoyé il y a eu un copier-coller, ce n'est pas 250 000 € HT, mais bien 375 000 € HT.

E. Bessenay : Nous allons peut-être montrer les évolutions directement sur l'écran. (Présentation du projet sur rétro projecteur).

E. Pradat : Pour l'évacuation des gaz du tracteur, nous avons prévu quelque chose ?

E. Bessenay : Non, mais le portail est ouvert. De toute façon il ne va pas aller jusqu'au bout.

E. Pradat : Tu avais l'air de dire qu'il pouvait pousser jusqu'au bout, personne ne va habiter là-bas, mais bon, cela risque de garder les gaz un petit temps.

M. Scarna : On peut mettre en courant d'air la porte sectionnelle.

S. Montagnier : Juste une petite question Eric, il y a combien d'ouvertures sur la halle à part la grande porte que nous avons fait rajouter ?

E. Pradat : Il y a la porte qui donne dans les toilettes, la porte qui donne dans le local de stockage du comité des fêtes et la porte qui donne sur la buvette.

E. Bessenay : Il y aura un enduit sur la façade, et nous avons créé des bacs en pieds de façade pour d'une part récupérer les eaux pluviales et végétaliser la façade et d'autre part protéger le pied de façade des personnes qui pourraient venir s'appuyer et salir ou des chocs de jeux de boules ou des choses comme cela.

E. Pradat : La buvette, c'est une fenêtre ?

E. Bessenay : Oui, il y a deux fenêtres ici. (Plan)

D'autre part, au niveau de ce nouveau local, nous allons ramener toute l'électricité de la halle à l'intérieur du local technique de la partie de stockage. Ce sera un local fermé ou toute l'électricité de la halle sera ramenée ici. Il y aura plus de problème de branchement intempestif.

B. Romier : J'ouvre une parenthèse, les gendarmes expliquaient par rapport aux caméras, mais pas que, que le fait que l'éclairage soit accessible c'était un phénomène d'insécurité. Donc cela va résoudre également le problème de l'éclairage intempestif.

E. Bessenay : Il va y avoir une végétalisation de la façade par des plantes grimpantes. C'est une toiture végétalisée pour la récupération des eaux de pluie. Nous avons repris une partie des eaux de pluie de la toiture de la halle, qui n'était pas traitée, et nous allons la retenir sur cette toiture. C'est pour cela que nous avons démultiplié les bacs en dessous.

M. Lagier : Juste une question, cela ne représente pas un défi pour les escaladeurs pour aller taguer au-dessus ?

E. Bessenay : Non, car il y a de la halle quand même 3 mètres, mais après tout est possible, mais justement c'était un des paramètres que nous avons essayés aussi d'anticiper pour éviter que des personnes montent dessus.

Le fait de remonter la toiture pour rentrer le matériel municipal, cela contribuait aussi à limiter le phénomène d'escalade.

B. Romier : Dans le contexte qu'évoquait aussi Michel, les gendarmes expliquaient que pour l'aménagement extérieur, il faudrait également avoir une lumière importante pour éviter que les personnes malfaisantes se réunissent. Ce sont des préconisations « annexes aux caméras ».

M. Scarna : Juste une petite remarque en ce qui concerne les eaux pluviales, dans ce cadre-là, nous allons avoir une meilleure gestion des eaux pluviales que nous avons actuellement. Grâce à cette noue qui est faite, cela nous permettra de récupérer les eaux pluviales de la moitié de la toiture et avec le toit végétalisé aussi, donc, globalement, nous améliorerons la gestion des eaux pluviales tout en créant un bâtiment.

E. Bessenay : Une noue, c'est comme un fossé.

S. Montagnier : La noue est à l'air libre ? Il ne va pas y avoir de l'eau stagnante ?

M. Scarna : Non.

J-C. Corbin : Eric tu n'as pas dit pourquoi nous avons été obligés de faire cela ?

E. Bessenay : Pour traiter les eaux pluviales également.

J-C. Corbin : Et à cause du sol, et de l'argile qu'ils ont trouvée.

E. Bessenay : Non, cela était prévu du départ.

L'écart entre l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et le coût prévisionnel des travaux s'explique au regard des modifications au programme suivantes :

- Passage en porte sectionnelle de grandes dimensions pour l'accès aux locaux de stockage et porte sectionnelle supplémentaire ;
- Hauteur du bâtiment plus importante (nécessité d'une hauteur libre sous poutre de 3 m) ;
- Distance de raccordement des réseaux plus importante (AEP EDF EP - raccordement jusqu'à la rue de Finale en Emile) ;
- Gestion des eaux pluviales complexe (aucune infiltration sur site possible) et reprise des descentes d'eaux pluviales de la halle existante ;
- Végétalisation des abords compris bac végétalisé au Nord avec plantes grimpantes et noue paysagère de rétention des eaux pluviales ;
- Désamiantage ;
- ERP de catégorie 2 impactant sur le type de matériaux à utiliser et les équipements électriques à mettre en place ;

S. Montagnier : Cela veut dire que nous allons changer l'éclairage de la halle ?

E. Bessenay : Non, pas dans ce cadre-là.

- Modification de la salle du comité des fêtes en espace de stockage ;
- Raccordement des tableaux électriques de l'ensemble de la halle ;

- Alarme anti-intrusion ;
- Etude G2AVP défavorable impliquant la mise en œuvre de fondations à 1,50m de profondeur et la réalisation d'une dalle portée :

Pour les travaux, nous avons fait passer un bureau d'études qui a révélé et mis en évidence de l'argile gonflante sur les points de fondation de notre futur bâtiment, ce qui fait qu'il faut faire des fondations beaucoup plus profondes, à savoir nous allons jusqu'à 1m50 de profondeur pour s'ancrer sur un sol stable et la réalisation d'une dalle portée. Donc, cela a fait monter le coût des fondations.

B. Romier : Pour un coût supplémentaire de 17 000 €.

E. Bessenay : Selon les dispositions du marché de maîtrise d'œuvre, il appartient désormais au maître d'ouvrage de valider l'APD et le coût prévisionnel des travaux correspondant qui va permettre de fixer, par voie d'avenant, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 45 000 euros HT, dont 5 775 euros HT pour la mission OPC et 1 725 euros HT pour la mission CSSI.

La commission M.A.P.A. réunie le 12 septembre 2019 a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux et arrêtant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Au stade actuel de sa mission, il appartient au maître d'œuvre d'établir les dossiers et les consultations relevant de sa compétence et nécessaires à l'obtention du permis de construire et de toutes autres autorisations administratives.

En parallèle, il convient de demander au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire (comprenant une démolition) correspondante, ainsi que toutes demandes d'autorisations administratives utiles pour mener à bien ce projet.

Le dossier d'APD pour la construction d'un local de stockage et festif est ainsi soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il lui est également demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux et arrêtant le forfait définitif de rémunération ;
- et déposer la demande de permis de construire comprenant une démolition et toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires pour la construction du local de stockage et festif.

B. Romier : Merci Eric. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous l'avons vu également en commission générale.

B. Romier : Donc, vous avez vu que cela a bien augmenté. A la base, le montant s'élevait à 254 000 € et maintenant 375 000 € donc une augmentation de 50%. Cela ne modifie pas l'objet du marché, c'est justifié. Sachant que comme le marché a augmenté, nous avons demandé à la maîtrise d'œuvre de faire un effort. Donc elle a fait un effort, et nous passons d'un taux de 11,3% à 10%.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif de l'opération de construction d'un local de stockage et festif.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, fixant le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 375 000 euros HT et arrêtant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 45 000 euros HT, dont 5 775 euros HT pour la mission OPC et 1 725 euros HT pour la mission CSSI ainsi que toutes pièces s'y rapportant.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

5. Finances :

a. Achat des parcelles B1465 et 2361 au Département :

M. Scarna : Nous avons été contactés par le département pour l'acquisition de deux petites parcelles situées sur l'avenue Benoit Launay. Ces deux parcelles se suivent, elles démarrent au petit rond-point où il y a Leclerc, côté droit lorsque vous allez sur Brindas, et elles continuent ensuite vers le virage sur la route de Bordeaux. Ce sont des parcelles très intéressantes du fait qu'elles soient en bordure de voirie, cela pourra nous permettre, éventuellement, de créer une piste de voie douce (piétonne, vélo, ...) qui pourrait éventuellement par la suite repartir sur le côté droit vers Vaugneray dans un avenir futur. Le prix qui était proposé à l'origine était de 150^e le m², et les talents de négociateur de notre maire ont fait que la proposition faite par la suite par le Département, est de 100^e le m².

B. Romier : Dans la phrase, nos charmantes secrétaires ont marqué le prix a été « réévalué », il faut dire le prix a été « re évalué » car il a baissé.

M. Scarna : Il s'agit de parcelles entières, donc nous n'avons pas besoin de géomètre, c'est toujours cela d'économisé. On vous demande d'accepter l'achat desdites parcelles pour un montant de 100€/m² soit un montant total de 33 100 €. Ce sont des délaissés, mais c'est en zone Uc.

G. Croyet : Je suis assez scandalisé, car quand je sais que les échanges entre entités territoriales dans le passé (par exemple la cession de la voie du train) cela s'est fait pour l'euro symbolique, cela me choque.

B. Romier : C'est même pire que cela, car à la base c'était évalué à 300€ le m², prix envisagé par le représentant du Département. Je lui ai dit « vous plaisantez ? » donc cela est passé de 300 € à 150 €. Ensuite, je suis allé voir Monsieur Guilloteau pour descendre de 150 € à 100 €.

G. Croyet : Il s'agit de parcelles inexploitable, hormis le fait qu'elles peuvent nous servir à faire des voies douces et c'est très bien cela j'adopte, je suis tout à fait choqué qu'on nous vende des bouts de terrains sur lesquels nous ne pouvons strictement rien construire. Dans le passé cela était l'euro symbolique.

E. Pradat : Le franc symbolique.

G. Croyet : Cela a été l'euro pour la voie verte. Mais le franc symbolique j'ai connu aussi, je suis élu depuis 1995. Je m'abstiendrai sur cette tranche-là car je trouve cela inacceptable que des entités territoriales se graissent, et je pèse mes mots, l'une sur l'autre.

E. Pradat : Tu es contre alors ?

G. Croyet : Je m'abstiens c'est différent, car je suis intéressé par cette acquisition.

B. Romier : Il y a d'autres questions ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

25 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
3 VOIX	ABSTENTION

ACCEPTE l'achat desdites parcelles pour un montant de 100€/m² soit un montant total de 33 100 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants ainsi que tous les documents se rapportant au dossier.

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget 2019 au chapitre 20.

b. Gratification stagiaire :

B. Romier : Je ne sais pas si vous vous rappelez, avant l'été nous avons donné une gratification à deux jeunes filles stagiaires qui avaient fait du bon travail, et pendant l'été, nous avons recruté un jeune de la Barge, qui a travaillé pour la commune pendant 2 mois. Il a bien travaillé et s'est bien intégré, c'est un jeune homme en difficulté. On vous propose d'appliquer la même gratification, au même taux, qui est de 15 % du plafond de la sécurité sociale. Ce qui fait environ, 150 € net.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

DECIDE d'instituer une gratification dans les conditions suivantes :

La gratification est égale à **15 % du plafond de la Sécurité sociale**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

6. Urbanisme :

a. Maison de l'enfance : Autorisation de déposer une Déclaration Préalable et une Autorisation de Travaux :

E. Bessenay : Nous allons parler de la maison de l'enfance, mais surtout du premier étage qui correspond à la cuisine satellite. Pour améliorer l'isolation thermique du bâtiment, nous voulions remplacer la verrière par des panneaux isolant et occultant, d'un part pour limiter les déperditions énergétiques en hiver, et en été limiter les rayonnements solaires sur la salle de restauration qui est en dessous. Ce qui faisait monter, lors des grosses chaleurs (notamment au mois de juin) les températures à des seuils limites au point de vue sanitaire. Nous avons prévu d'installer des panneaux isolant et occultant, le problème est qu'ils n'ont pas été validés par le contrôleur technique et du coup, le projet que je vous ai présenté ici est le remplacement de la verrière existante par une charpente traditionnelle en bois, et une couverture en tuile. C'est pour cela que cela passe en conseil, au point de vue urbanisme. Par la même occasion, nous allons régulariser les travaux qui ont déjà eu lieu, à savoir la création du SAS à l'entrée côté sud de la cuisine satellite. A l'intérieur, nous avons créé un SAS pour limiter les entrées de froid en hiver. Les enfants attendaient, se lavaient les mains, et rentraient ensuite sans refroidir le restaurant scolaire.

D'autre part :

- Nous prévoyons l'habillage des bandeaux de toiture pour faciliter l'entretien car ils sont actuellement en bois et on va les habiller en plaques alu de coloris identique à l'existant en vue de faciliter leur entretien.
- La mise en accessibilité du bâtiment, afin de se conformer aux actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) n° 069 094 15 00433 de la commune de Grézieu-la-Varenne approuvé par décision n° DDT STS 2016 03 31 01, et qui concerne :
 - L'escalier extérieur côté Sud : prolongement des mains courantes et mise en place de dalles podotactiles, de contremarches et de nez de marche ;
 - L'escalier extérieur côté Nord : installation de mains courantes et mise en place de dalles podotactiles, de contremarches et de nez de marche ;
 - L'accès extérieur côté Nord : reprise de la rampe d'accès ;
 - L'entrée du bâtiment côté Nord : remplacement de la double porte intérieure et suppression de la double porte extérieure
 - Les sanitaires situés à l'entrée côté Nord : création d'un WC PMR ;
 - La place de stationnement PMR : déplacement de la place de stationnement.

Pour ce faire, il convient d'établir, d'une part, une déclaration préalable au titre du Code de l'urbanisme et, d'autre part, une demande d'autorisation de modifier un Etablissement Recevant du Public au titre du Code de la construction et de l'habitation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer les dossiers correspondants.

B. Romier : Merci Eric. Comme Eric l'évoquait, nous en profitons pour tout régulariser.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer la déclaration préalable et la demande d'autorisation de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) pour le remplacement de la verrière, la création d'un sas d'entrée côté Sud, l'habillage des bandeaux de toiture et la mise en accessibilité du bâtiment « MAISON DE L'ENFANCE ».
- **PRECISE** que les crédits correspondants à ces travaux sont inscrits au budget 2019.

H. Jeantet : Juste une petite question par rapport à l'apport de lumière, si nous remplaçons la verrière par une toiture ?

E. Bessenay : L'apport de la verrière est négligeable, et actuellement cela est bâché, tout le personnel dit que cela est déjà assez lumineux.

b. Cimetière : Autorisation de déposer une Déclaration Préalable :

J-L. Duillard : Vous avez pu remarquer que du côté Est (village), il y a un double mur. Ce mur qui mesure 1m80 à 2m, s'effrite, et il est contigu aux tombes. Nous avons eu de nombreuses plaintes des familles par rapport aux tombes, donc il a été décidé de réduire ce mur de 2m à 1m30 de l'araser et de le recréer. Et pour ceci, il faut donc une déclaration préalable. Depuis le début du mandat, nous

consacrons environ 14 000 € par an à l'entretien du cimetière. Nous avons rénové toutes les allées en enrobé, nous allons consacrer à peu près la même somme à la remise en état de ce mur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer la déclaration préalable relative à la réfection du mur Est de la partie ancienne du cimetière communal.
- **PRECISE** que le crédit correspondant à cette opération est inscrit au budget 2019.

c. Construction d'un local de stockage et festif : : Autorisation de déposer un Permis de Construire comprenant une démolition :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire comprenant une démolition pour la construction d'un local de stockage et festif ainsi que toutes demandes d'autorisations administratives afférentes à ce projet.

d. Salle des Sports – autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et déposer une demande d'autorisation de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) :

B. Romier : Alors pour la salle des sports, nous avons refait le sol et l'éclairage. Comme cela concerne un établissement recevant du public, nous devons régulariser la situation en déposant une demande d'autorisation.

H. Jeantet : Nous faisons la DP après les travaux ?

B. Romier : Oui, il y a une régularisation. Cela paraît bizarre de faire une DP pour le sol et l'éclairage mais il s'agit d'un établissement recevant du public.

H. Jeantet : Il y a peut-être une modification de façade avec les rampes ?

B. Romier : Non, cela n'est pas encore fait.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'autorisation de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) pour des travaux sur l'éclairage, le remplacement du revêtement de sol sportif de la grande salle ainsi que pour la mise en accessibilité du bâtiment « SALLE DES SPORTS ».

PRECISE que les crédits correspondants à ces travaux sont inscrits au budget

Bernard ROMIER, Maire de Grézieu-la-Varenne